

# Lacan Quotidien



N° 930 – Mercredi 2 juin 2021 – 05h 16 [GMT + 2] – [lacanquotidien.fr](http://lacanquotidien.fr)



Hervé Castanet



Roland Gori



Éric Laurent

## APRÈS LE FORUM DES PSY



## *LQ SOMMAIRE 930*

### LIMINAIRE

3. *Jacques-Alain Miller, L'École de la Tolérance*

### ÉPISTÉMOLOGIE

9. *Hervé Castanet, La Thèse neuro*

### MILITANCE

17. *Roland Gori, Appel à la mobilisation*
20. *Laurent Dupont & alii, Arrêtons l'arrêté !*
23. *Albert Ciccone, Désubjectivation versus besoin de parole*
25. *Michel Normand, Constat d'échec*
30. *Pascal Pernot, Arrière, cheval binaire !*
32. *Luc Garcia, La carte de l'usure*

### LA BANDE INFERNALE

31. *Éric Laurent, La culture des mauvais traitements*
44. *A. Ganivet-Poumellec & R.-M. Bognar, Lectures anciennes*

### DOCUMENT

47. *Jacques-Alain Miller, De l'utilité sociale de l'écoute*

### JUDITH BUTLER A PARIS

52. *Hervé Castanet, Lettre à Jacques-Alain Miller*

### COMMISSION NATIONALE DE LA PSYCHIATRIE

55. *La rédaction, Les Assises de la Santé mentale ne seront pas tristes*

## Liminaire

# L'ÉCOLE DE LA TOLÉRANCE

par Jacques-Alain Miller

Vous n'y couperez pas ! Jusqu'au fond de votre couette, vous serez traqués, débusqués, secoués, réveillés. Sur tous les canaux de communication vous serez assaillis : par télévision, par vidéo on line, par affiches, print, digital avec le [#JeFaisLaDifférence](#). Le message anti-discriminations, pendant 3 semaines non-stop, sera seriné, déclamé, chanté, filmé, photographié, sera mis sous le nez, sous les yeux, dans les oreilles, dans la tête, de « tous les Français ».

« Tous les Français » ? Oui, c'est ainsi que s'exprime le prière d'insérer de la campagne, oubliant d'inclure les Françaises. Un mauvais point, un !

Qui parle ? Qui parle aux « Français » ? Qui tympanise la nation ? Qui mobilise les ressources les plus récentes de la technique publicitaire pour envahir et occuper « le temps de cerveau humain disponible » dans la population, selon la fameuse expression de M. Le Lay ? Rassurez-vous : ce n'est pas Coca-Cola, ce n'est pas Amazon, ni Apple. C'est une voix bien française, qui vous corne aux oreilles, une voix on ne peut plus française : le ministère des Solidarités et de la Santé.

Oui, nous sommes en pays de connaissance : cette campagne tonitruante, « contre les violences et discriminations », c'est à la bureaucratie sanitaire que nous la devons, celle qui n'a de cesse depuis des décennies, sous tous les gouvernements, que de chercher à éradiquer les pratiques d'écoute et de parole. Son dernier exploit est le fameux arrêté du 10 mars dernier, fait pour domestiquer les psychologues, les courber sous la férule du comportementalisme et, dans la foulée, réduire la clinique à la « biologie du comportement » (voir dans ce numéro l'article de M. Normand).

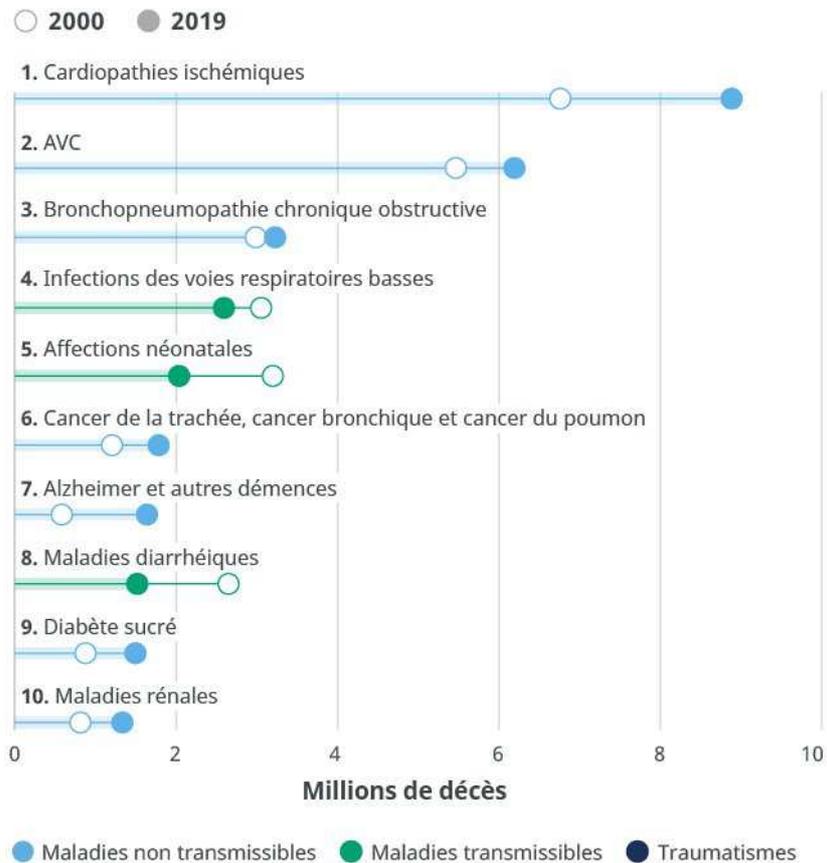
Si cette bureaucratie pourrie de privilèges a prévu de vous soumettre à un bombardement intensif de slogans, d'informations et d'images, c'est pour vous rendre meilleurs, vous, « tous les Français ». Car elle connaît le meilleur, elle sait où gît le Souverain Bien, et elle veut que vous aussi, vous ayez accès au Bien et au savoir de ce Bien.

Elle agit par le biais d'un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Santé : l'agence nationale « Santé Publique France ». Vous ignorez ce nom ? Il est relativement récent, il date de 2016, quand il a été substitué à ce qui s'appelait l'INPES.

Ah ! L'INPES ! L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Nostalgie ! Nostalgie ! C'est cet organisme qui lança dans le pays, fin 2007, une campagne de propagande massive pour dépister la dépression. C'est que, voyez-vous, nous étions déjà « en retard sur les États-Unis », lesquels célébraient tous les ans le *National Depression Screening Day*

pendant la *Mental Illness Awareness Week* (Journée nationale du dépistage de la dépression, Semaine de prise de conscience de la maladie mentale). À l'époque, on faisait grand cas d'un pronostic de l'OMS : en 2020, la dépression sera la première cause d'invalidité dans le monde entier, avant les maladies cardio-vasculaires. Branle-bas de combat ! tous sur le pont ! Par curiosité, jetons un œil sur ce qu'il en est aujourd'hui. Un document de l'OMS, en date du 9 décembre 2020, nous l'enseigne.

### Les principales causes de mortalité dans le monde



Source : Estimations sanitaires mondiales de l'OMS.

\*\*\*\*\*

La « dépression », c'est fini. Aujourd'hui, c'est haro sur les « discriminations ». On va vous faire entrer la tolérance dans le crâne, bande d'attardés, Code pénal en main. Fini de rire !

Les intolérants, on leur fera passer le goût du pain.

Le but ? Il est énoncé en clair : « un changement des mentalités » (Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances). Voilà comment nous parlent désormais, en toute bonne conscience, les maîtres de l'État : en pédagogues autoritaires, sûrs de leur bon droit, orgueilleux de leurs bonnes intentions, affairés à nous reformater.

La méthode ? La même que pour la dépression : le *Carpet Bombing*.

Un glossaire trouvé sur le net explique : « L'expression est américaine ; elle fait référence à une pratique de diffusion massive de messages publicitaires, et peut être imparfaitement traduite par l'expression française de matraquage publicitaire. Le terme s'applique également à la communication entendue au sens large ; il s'agit alors de prendre la parole le plus souvent possible par le biais d'annonces destinées à occuper le terrain. »

Le résultat ? Il est prévisible : il sera nul, s'il ne va pas à rebours de l'effet attendu.

La psychanalyse ici a quelque chose à dire, ne serait-ce que parce que l'inventeur de la propagande moderne, euphémisée sous le nom de « relations publiques », fut un neveu de Freud, Edward Bernays. Il exploita au bénéfice de la nouvelle discipline ce qu'il avait pu acquérir du savoir de son oncle (voir *Le Nouvel Âne*, n° 7, octobre 2007 & *Ornicar ?*, n° 54, octobre 2020).

Oui, le désir peut être manipulé au service de l'acte d'achat. Oui, dans une campagne électorale, on peut changer des votes par un pilonnage intensif de contre-vérités. Oui, on peut augmenter les ventes d'un produit par suggestion, en le vantant tous azimuts sur tous les tons. Exaltés par le succès du marketing publicitaire au niveau de la consommation, vous vous autorisez à pénétrer dans la sphère la plus intime des personnes pour rééduquer et trafiquer le désir au sein même de la famille. Quelle *hubris* ! Quelle intempérance ! Quelle abjection !

Vous brandissez le Code pénal comme jadis des fanatiques brandissaient la Bible, vous jouez sans vergogne sur la peur du gendarme et, foulant aux pieds tout savoir-vivre, vous faites intrusion dans les familles, vous censurez les conduites, vous prétendez dicter leur comportement, au père et à la mère, aux jeunes et aux vieux, vous leur dites ce qui est bien et ce qui est mal.

Mais qui êtes-vous pour vous arroger ces droits exorbitants de toute décence ? Vous êtes une bureaucratie d'État, des hauts fonctionnaires dont bon nombre ont vu leur ineptie révélée par l'épidémie de Covid, flanqués d'une flopée de profiteurs à la coule qui ouvriront des officines non gratuites de rééducation. Et c'est vous qui prétendez nous enseigner la tolérance, ou gare !

Et maintenant, vous poussez l'impudence jusqu'à ouvrir un site permettant de « tout savoir sur la sexualité » ! Messieurs les Ronds-de-cuir savent tout de la sexualité ! Rions ! Même un Courteline n'a pas osé ça. Je n'invente rien : voyez [questionsexualite.fr](http://questionsexualite.fr), « portail dédié à la sexualité de tous les Français » (encore !).

La tolérance ? Oui, bien sûr. La vraie tolérance s'avance sur des pattes de colombe. Elle ne se montre pas inquisitoriale, elle se démontre tolérante. Elle parle doucement, chemine dans les profondeurs du goût. Elle se diffuse à travers toutes ces pratiques d'écoute et de parole que vous vomissez, et que vous essayez en vain d'éradiquer depuis des années.

\*\*\*\*\*

Jeudi soir, le 27 mai, grand succès du Forum des psy, convoqué à l'initiative de l'École de la Cause freudienne. Tandis qu'une requête devant le Conseil d'État est déposée par l'Association des psychologues freudiens visant l'arrêté du 10 mars, un large « Front uni » s'esquisse sur YouTube en temps réel : quatre heures durant, les représentants des syndicats et associations de psychologues se succèdent, vilipendant le texte scélérat, la bureaucratie sanitaire qui l'a porté sur les fonts baptismaux, et « la bande infernale » (R. Gori) de ses inspirateurs, au premier rang desquels les universitaires comportementalistes Graziani et Swendsen.



*Joel Swendsen et Pierluigi Graziani*

*au pilori*

C'est aux instances représentatives de la profession de psychologues qu'il appartient de décider de la suite du mouvement. Mais celui-ci intéresse au-delà : toutes les pratiques d'écoute et de parole, y compris la psychanalyse et les diverses psychothérapies, sont concernées par l'arrêté du 10 mars comme par le Forum du 27 mars.

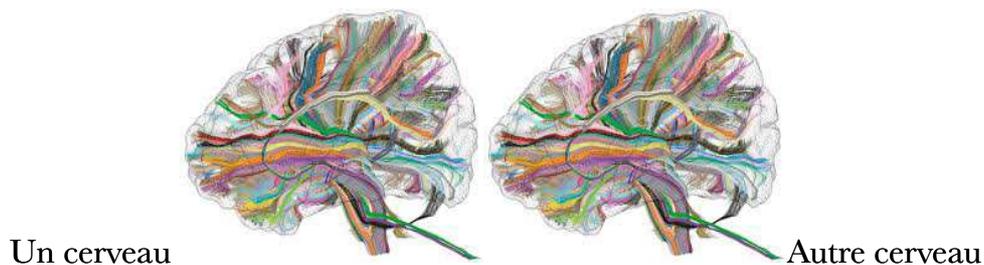
La situation n'est pas différente de ce qu'elle était en octobre 2003, quand le dépôt de l'amendement Accoyer, qui prétendait « combler un vide juridique » en réglementant la pratique des psychothérapies, suscita l'opposition résolue de l'École de la Cause freudienne. Celle-ci entreprit de tenir forum sur forum, « en présentiel », jusqu'au retrait du texte, et elle reçut le renfort de plusieurs personnalités de l'intelligentsia, Bernard-Henri Lévy, la regrettée Marie-France Pisier, Philippe Sollers, d'autres.

Nombre d'associations de psychothérapeutes lui emboîtèrent le pas, et la rejoignirent dans une coordination. Contraste avec le comportement des associations psychanalytiques : communiant dans la même hostilité à l'ECF et intimidées par l'entregent de M. Accoyer, chef des députés UMP alors majoritaires au Parlement, elles se pelotonnèrent dans un « groupe de contact » qui s'appliqua à ne pas contrarier.

Au moment où commence le combat contre l'arrêté du 10 mars, il vaut la peine de se souvenir de celui qui fut mené contre l'amendement Accoyer, et qui se termina par une victoire en rase campagne : M. Accoyer retira son amendement. C'est pourquoi ce numéro donne à lire ou relire la tribune que j'écrivis le 29 octobre 2003. Elle fit office de manifeste

pour la contre-attaque des praticiens de l'écoute et de la parole. Son écho fut décuplé par le fait que *Le Monde*, dont la rédaction était alors dirigée par Edwy Plenel, la plaça en Une. La caution dudit quotidien de référence indiqua d'emblée que le rapport des forces ne nous était pas si défavorable que le croyait le « groupe de contact » dans sa couardise.

En tête de notre sommaire, l'étude d'Hervé Castanet fera date. Il vaut comme le manifeste d'un combat que nous aurons à mener à long terme. Car le comportementalisme, c'est fini. Il n'a plus le vent en poupe. C'est désormais à l'idéologie « neuro » que nous avons affaire. Cette véritable imposture scientifique, qui réduit l'homme (générique) à son cerveau, jouit de la faveur des pouvoirs publics et bénéficie de subventions considérables. Cette abondance de biens ne fait que mettre en évidence la superbe de sa stérilité.



François Recanati et Stanislas Dehaene

La seconde partie du numéro réunit des textes témoignant de la militance suscitée par l'arrêté du 10 mars. C'est d'abord l'Appel inaugural lancé le 2 mai par Roland Gori à « une mobilisation des praticiens du soin psychique » contre ce qu'il n'hésite pas à qualifier de supercheries et d'escroqueries. C'est, à la suite, la tribune publiée le 11 mai sur le site de l'hebdomadaire *Marianne* par le Directoire de l'ECF, appelant à la tenue du Forum, des psy. En troisième lieu, le P<sup>r</sup> Ciccone dénonce les pouvoirs publics, qu'il accuse de manœuvrer un véritable « rouleau compresseur désubjectivant » destiné à écraser les psychologues, et, plus largement, à décerveler la société ; il ne perd pas espoir pour autant, car le « besoin de parole » lui apparaît irréductible, irrépressible.

Cet espoir, Michel Normand l'a perdu. Au terme d'un impressionnant et très informé panorama des vingt dernières années, M. Normand conclut au « triomphe des neurosciences cognitives » : selon lui, « le rejet de l'apport freudien par les “décideurs” » a

conduit à « l'échec de la politique de la psychanalyse dans la psychiatrie comme dans le champ social ». Ce « pessimisme de l'intelligence » ne rend que plus nécessaire cet « optimisme de la volonté » auquel Gramsci fait appel pour contrer la tentation du défaitisme.

Le point de vue de Pascal Pernot est lui aussi critique : il souligne la puissance du binarisme qu'impose le politique, et qui conditionne, limite, emprisonne toute contestation émise par les psychologues. Luc Garcia, pour sa part, met l'accent sur la stagnation et l'usure de cette contestation : « mettre en avant les mêmes regrets, les mêmes déplorations depuis 20 ans pose question ».

Avec la troisième partie, intitulée « La bande infernale », *Lacan Quotidien* inaugure l'étude des écrits de ces universitaires toxiques qui depuis des années œuvrent en sous-main auprès des pouvoirs publics pour les convaincre de dégommer les « praticiens du soin psychique » (R. Gori). La lecture minutieuse par Éric Laurent d'une production de Swendsen *and co* a été initialement rédigée pour le *British Journal of Psychiatry Bulletin*. Elle débouche sur une conclusion sans appel : l'ignorance crasse le dispute à la malhonnêteté intellectuelle la plus impudente. En complément, deux notes de lecture d'ouvrages anciens mais toujours réédités mettent en évidence la nullité des auteurs de « la bande infernale » quand ils parlent de clinique.

Le numéro se termine sur deux textes d'actualité. Dans une récente intervention à Paris, par Zoom, Judith Butler prend ses distances avec le concept du genre qu'elle contribua à lancer dans le monde, au moment où ce terme périmé trouve en France des partisans enthousiastes. Amusant.

Enfin, vous ferez la connaissance du P<sup>r</sup> Lejoyeux. Celui-ci a été choisi par Mme Katia Julienne, Directrice générale de l'offre de soins (DGOS), pour présider la Commission nationale de la psychiatrie nouvellement créée (le 18 janvier de cette année) pour donner suite, nous dit-on, aux annonces du Président de la République. La personnalité malicieuse de M. Lejoyeux, dont témoigne l'ensemble de son œuvre clinique, apporte un éclairage inattendu sur la préparation des futures Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, prévues pour se tenir cet été. Cet « optimisme de l'intelligence » sera-t-il couplé avec un « pessimisme de la volonté » ? L'avenir (immédiat) dira.#



Le P<sup>r</sup> Michel Lejoyeux et M<sup>me</sup> Katia Julienne

---

## ÉPISTÉMOLOGIE

---

### Onze remarques sur la Thèse *neuro* ou comment faire avec un paradigme épistémologique qui se veut exclusif pour la clinique

*Hervé Castanet*

« *Les dieux sont morts.*

*Où, ils sont morts de rire en entendant l'un d'eux dire qu'il était le seul. »*

*Nietzsche*

1. Nous sommes en 2021, l'histoire semble se répéter. Mais l'histoire ne bégaye pas sauf à croire que, cursive, elle est une suite chronologique où les faits concrets s'inscrivent les uns après les autres sur une surface vierge et peuvent donc revenir aux fixations antérieures par déplacement rétrograde. *L'École des Annales* a, pour l'histoire comme discipline de recherche, balayé cette baliverne qui légitime ce qui est comme ne pouvant pas ne pas être tel. *A contrario*, l'histoire est trous, coupures, scissions et les *faits* relèvent non de la réalité, mais d'une construction de récits qui les assemble, puis les linéarise. « Il n'y a de fait que d'artifice », dit Lacan. Jacques Prévert, dans son poème « Les belles familles », s'est amusé à énumérer les rois de France jusqu'à Louis XVIII, ajoutant pour ridiculiser toute succession chronologique : « et plus personne plus rien... / qu'est-ce que c'est que ces gens-là / qui ne sont pas foutus / de compter jusqu'à vingt ? » L'histoire ne se répète pas, et pourtant un air de déjà vu et de déjà entendu parvient, ces temps-ci, aux psychanalystes. Leur suffira-t-il de savoir compter jusqu'à vingt pour comprendre ce qui se passe ? Non !
2. Il y a près de vingt ans, une tentative d'assassinat de la psychanalyse fut orchestrée pour en finir avec une clinique de la parole et du transfert. La *causalité psychique*, où la découverte freudienne de l'inconscient trouve sa raison, fonde cette clinique. L'argument pour justifier cette disparition programmée marqua le débat : « Finissons-en, disaient certains sûrs de leurs prérogatives et de leurs fonctions universitaires, avec ces pratiques qui font de la parole de celui qui souffre, ou simplement se questionne sur sa vie, le seul outil d'orientation. »

La phrase célèbre de Lacan : « la psychanalyse n'a qu'un médium : la parole du patient », qui faisait boussole de l'écoute pour des générations de cliniciens (et pas seulement pour les psychanalystes), était ravalée à une antienne invérifiable par les avancées de la science basée sur les preuves (*evidence based medicine*). Comment se fier à ce qui chez chacun est le plus imprécis, le moins fiable, le plus relatif, le moins prouvable : ce que chacun dit et ordonne en récits truffés d'allusions, de calembours et d'équivoques – soit une parole qui n'est pas maître de ses énoncés traduisant (et trahissant) un Autre discours – celui de l'inconscient ?

Quelques-uns, pour arriver à leurs fins, parvinrent à mobiliser pêle-mêle l'INSERM et ses mesures d'évaluation, les neurosciences et leurs zélotes, la protection des usagers au risque des charlatans, les élus politiques pour légiférer enfin sur ce qui n'avait que trop duré. La riposte de milliers de cliniciens, pour lesquels la causalité psychique n'était pas une expression vaine, fut décidée et une forme de *statu quo* politico-administratif obtenu. Le législateur revit à la baisse ses prétentions de contrôle et la science convoquée se démontra, grâce à des travaux ad hoc, dans ses errances scientistes lorsqu'elle s'applique à la vie psychique – soit une série d'arguments idéologiques pour en finir avec une clinique où vérité et liberté se nouent. Les pratiques cognitivo-comportementales, réputées plus efficaces et mieux fondées selon les méthodes randomisées, se répandirent : de courte durée, axées sur les symptômes visibles, avec des objectifs fixés au départ, elles ne s'embarrassaient plus de ce « savoir » qui échappe à l'être parlant – son inconscient. Celles orientées par l'écoute, où le symptôme est déjà traitement d'une question non advenue, continuèrent à s'inscrire dans le champ de la clinique.

La mobilisation initiée et menée par Jacques-Alain Miller reste dans les mémoires. Il y a une « fonction sociale de l'écoute » : « éradiquez, écrivait-il dans *Le Monde* du 29 octobre 2003, la psychanalyse [...] et vous verrez comme par miracle disparaître des pathologies disparues, telles les grandes épidémies hystériques, vous verrez croître et multiplier les sectes et les sorciers, qui s'enfonceront dans les profondeurs de la société et échapperont d'autant mieux à [la] censure ». L'assassinat de la psychanalyse donc échoua mais des cicatrices de la tentative ont perduré.

3. Aujourd'hui, de nouvelles attaques, notamment contre les psychologues, ramènent à la mémoire le combat passé. Elles veulent placer les pratiques psychologiques sous l'autorité médicale et exiger qu'elles s'orientent exclusivement à partir de la *thèse neuro*. Selon cette thèse, ce qui fait symptôme et mal-être doit être construit comme un *trouble (disorder)* qui trouve sa localisation dans les mécanismes cognitifs du cerveau. À ce titre, les thérapies cognitivo-comportementales ont pris en vingt ans un coup de vieux. Car dans ces thérapies-là, on continue à parler et à écouter les patients, même timidement et à regret. Mais autrement comment savoir ce qui les agite sans leurs mots et la boîte de Pandore qui aussitôt s'ouvre ? La voix du surmoi scientifique résonne : « Pas assez scientifique. Trop de mots. Encore un effort pour être *neuro* ! »
4. Le combat des années 2000 porta sur cette opposition cognitif-comportemental / inconscient. Est-ce celui des années 2021 ? Cette opposition n'a pas disparu, mais est devenue secondaire. Une thèse principale a émergé. La thèse *neuro* se substitue à la thèse comportementale ou plus justement l'englobe.

Une preuve parmi d'autres : dans un arrêté du 10 mars 2021, relatif à l'expertise spécifique des psychologues vers la population cible des enfants de 0 à 7 ans, l'enfant de référence est pensé en termes neuro-développementaux. Un enfant qui grandit est un « neuro-développement » en acte. Qui dit développement dit pouvoir en mesurer l'état et déterminer les troubles qui l'affectent. Le trouble est arrêt, modification, divagation, dans le développement idéal linéaire et normalisé. Que fait le psychologue ? « Les interventions et programmes des psychologues respectent les recommandations de bonnes pratiques professionnelles établies par la haute autorité de santé (HAS) propres à chaque trouble du neuro-développement, et s'appuient sur des programmes conformes à l'état actualisé des connaissances. » Parmi ces pratiques, on trouve toujours les thérapies cognitivo-comportementales, mais elles ont perdu de leur superbe au profit de celles où le neuro est privilégié. Ce dernier n'occupe cette place que parce que la définition de base l'implique. Si la vie d'un enfant de 0 à 7 ans est développement et qu'il est fondé comme *neuro*, alors toute approche se devra d'approcher au plus près la causalité neuro qui y est postulée.

Le neuro est plus que le cognitif qui désigne des modalités de fonctionnement ; il est l'organe où loge la cause. La *cause neuro* a son fondement dans le cerveau tel que l'*imagerie médicale* la livre à l'observation.

5. Le recours à l'imagerie médicale n'est pas qu'un outil neutre au service d'une visée de décryptage du fonctionnement cérébral et des neurones qui s'y logent. Cette imagerie est un véritable eldorado pour des chercheurs qui veulent enfin étudier l'organe qui reste le plus obscur de toute l'anatomie des êtres humains : le cerveau. Il y a, chez les plus brillants, la volonté de planter dans chaque recoin cérébral un petit drapeau où leurs noms seront inscrits. À propos du microscope, Gaston Bachelard avait noté, en une formule choc, qu'il ne prolonge pas la vue, mais le concept. L'imagerie neuro est une forme sophistiquée du vieux microscope des laboratoires de biologie. Quel concept prolonge-t-elle ? Le dire ainsi est affirmer un *nouveau paradigme épistémologique* pour la science avec ses conséquences cliniques. Certains, même parmi les analystes, récuseront d'attribuer à la thèse neuro le statut de « paradigme épistémologique ». N'est-ce pas faire trop d'honneur à ces descriptions où des bribes du savoir neurologique sont sollicitées par le psychiatre et le psychologue voire le psychanalyste, désormais en blouse blanche, qui veulent marier la causalité psychique et la thèse neuro ? Un paradigme épistémologique est heuristique justement s'il relève tout à la fois d'une thèse rupture, dûment argumentée, qui fonde un champ nouveau, et d'implications banales que chaque clinicien utilise à son gré. Ce nouveau paradigme ne se trouve pas chez les psychologues ou les psychiatres – encore moins chez les neurologues. Ces derniers l'utilisent mais ne l'ont pas dégagé.

6. Ce paradigme a un nom : c'est le *langage de l'esprit* et il appartient au champ de la philosophie. Sa thèse affirme l'indépendance de la pensée et du langage. Certes, la nouage pensée / langage est, au sein de la philosophie analytique et de ses grandes références historiques, complexe. Il y a ceux qui affirment la dépendance de la pensée par rapport au langage et d'autres qui, à rebours, posent que la parole exprime la pensée, soit l'indépendance de cette dernière par rapport au langage. Le logicien Frege lui-même passera de la thèse de l'indépendance à celle d'un lien constitutif, donc à la dépendance – le langage donnant, pour lui, à la pensée sa « forme sensible ». À cette opposition, s'en ajoutent d'autres qui font varier les définitions du mot et du concept. La complexification des thèses et des raisonnements distingue le savant et l'ignorant. Le premier maîtrise le concept qu'il a acquis selon un continuum d'apprentissages. Le second peut avoir les mots qui n'indexent que des pensées confuses, vagues. La pensée scientifique relève de la pensée pleine, la pensée de l'ignorant est une pensée verbale. Retenons deux affirmations : a) celle de l'indépendance de la pensée et du langage, b) celle du langage comme, et seulement comme, instrument de la pensée lorsque est posée la dépendance. Le linguiste Chomsky ira jusqu'à poser le langage comme un « organe » – soit un « fait génétique » (Lacan).
7. Ces deux thèses, qui s'excluent mais peuvent, selon les définitions secondaires utilisées, se relativiser, sont internes au champ philosophique. Chacune récuse la thèse freudienne de pensées qui ne se savent pas telles (car la conscience les ignore) et qui, à se manifester, se structurent comme des jeux signifiants, où priment la rhétorique de l'inconscient. Elles ne récusent pas les conséquences de l'inconscient et de ses formations. Elle récuse la possibilité d'un inconscient où la pensée est un discours. Une objection surgit : mais qu'importe ces théories philosophiques puisqu'elles excluent, dans la philosophie, des conséquences cliniques. Se désintéresser de ces théories a fini par nous faire oublier que le lien avec la clinique est engagé et que ses théories aujourd'hui constituent le socle de *clinique neuro*. Le trajet est accompli : il y a passage de l'indépendance du langage et de la pensée à la thèse neuro qui en donne la preuve anatomo-cognitive. La preuve est fournie par l'imagerie du cerveau. Sans cette dernière la jonction entre la thèse philosophique et la clinique ne pouvait être assurée.
8. Comment démontrer cette jonction ? C'est plus simple qu'il n'y paraît. Allons voir du côté du Collège de France – lieu emblématique de l'excellence intellectuelle à la française. Lisons (brièvement) les cours de deux de ses titulaires de chaire. D'une part, François Recanati, titulaire de la chaire de philosophie du langage et de l'esprit (il a succédé à Jacques Bouveresse) depuis 2019, qui, dans sa jeunesse, est intervenu trois fois au séminaire de Lacan. D'autre part, Stanislas Dehaene, titulaire de la chaire de psychologie cognitive expérimentale, qui y enseigne depuis 2006. Dans sa leçon inaugurale, le premier, note le triomphe de la philosophie analytique dans le monde entier et notamment en France qui y fut longtemps réticente. Il note qu'il a eu sa part dans cette réussite. Cette philosophie

théorique fait de la question de l'esprit scientifique sa référence princeps puisqu'elle se propose de fonder le « mode formel » en philosophie en suivant ses deux pères fondateurs : Frege et Russell.

Ce qui nous intéresse est la référence que Recanati, dans sa leçon, fait à la *psychologie*. Pour cela, il lui faut affirmer la référence à la pragmatique qui s'intéresse aux actes de parole dans la communication dont le langage est un moyen certes, mais non essentiel. La théorie des actes de parole répond à la question de ce qui motive l'agent de l'intention de communication. Elle ouvre directement à la psychologie : « Les actes de paroles sont des actes. Comprendre un acte c'est comprendre l'intention qui motive l'agent – une intention communicative dans le cas d'un acte de parole. La reconnaissance des intentions communicatives de nos partenaires conversationnels requiert l'exercice d'une faculté qu'étudie la psychologie cognitive à savoir la théorie de l'esprit ». La théorie de l'esprit dégage les états mentaux (croyances, désirs, intentions, etc.) doués de contenus qui sont autant d'attitudes propositionnelles. Deux thèses s'opposent chez les philosophes de l'esprit : la thèse littéraliste et la thèse *contextualiste* qui est celle de Recanati : comment se communique des états mentaux ? Voici sa réponse : « Dans cette conception littéraliste la proposition exprimée est un niveau de contenu linguistique, c'est-à-dire un niveau de contenu déterminé par les règles du langage. Le contextualisme, tel que je le comprends et le défends, rejette cette conception. Dans l'optique contextualiste, la proposition exprimée par le locuteur – et a fortiori la proposition austinienne – n'est pas un niveau de contenu proprement linguistique. C'est un niveau de contenu qui relève fondamentalement de la communication, et dont l'identification dépend du contenu des états mentaux qui sont attribuées au locuteur par le destinataire pour expliquer son acte de parole. En d'autres termes, les pensées ont un contenu, les phrases au moyen desquelles nous les exprimons ont un contenu, et les actes de paroles que nous accomplissons lorsque nous énonçons ces phrases dans la communication ont également un contenu, mais ces contenus ne sont pas tous de même nature. Le contenu des phrases, en particulier, n'est pas de nature propositionnelle, et si les phrases expriment des propositions en contexte, ces propositions ne sont rien d'autre que le contenu des actes de paroles accomplis en énonçant ces phrases. » Cette longue citation argumentée inscrit le fondement épistémologique de la thèse neuro en psychologie. Pourquoi ?

9. La thèse *contextualiste* insiste sur la communication et articule les objets de la pensée à tout ce qui peut faire contexte indexé par exemple par « je », « ici », « maintenant ». Ainsi le nom propre « Marcel », entendu à la volée dans une conversation, est un signe parmi d'autres – comme son visage, sa démarche, le son de sa voix, les histoires auxquelles il a été mêlé, etc. « Marcel » constitue un « dossier mental ». C'est parce qu'il est contextualiste que Recanati fait référence à la psychologie, soit à ce qui est mobilisé chez le locuteur dans les « représentations » qu'il se fait de son interlocuteur et où loge son intention de

communication. Autrement dit, cette thèse est anti-saussurienne alors que l'on sait que Lacan fait retour à Freud avec justement la théorie du signe linguistique que, certes, il va aussitôt subvertir en affirmant la prééminence du signifiant sur le signifié. La subvertir ne l'annule pas pour autant. Recanati dit tenir sa position contextualiste du linguistique Benveniste qui écrivait : « On quitte le domaine de la langue comme système de signes, et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication, dont l'expression est le discours. Il ne s'agit plus cette fois du signifié du signe, mais de ce que l'on peut appeler l'intenté, de ce que le locuteur veut dire, de l'actualisation linguistique de sa pensée. Du sémiotique au sémantique, il y a un changement radical de perspective. [...] Le sémiotique se caractérise comme une propriété de la langue, le sémantique résulte d'une activité du locuteur qui met en action la langue. » Pour Recanati, la linguistique n'est désormais plus saussurienne puisqu'elle s'est appropriée et a validé les résultats issus de « la philosophie du langage du XX<sup>e</sup> siècle ». Voilà les fondements épistémologiques de la psychanalyse – son invention par Freud, sa réinvention par Lacan – récusés sans même être le moins du monde cités, même comme références mineures. La psychanalyse – et avec elle, la parole, l'écoute et le transfert – sont forclos du « formel en philosophie » qui fait du philosophe potentiellement l'égal du mathématicien ou du physicien. La célèbre phrase de « L'étourdit » : « Une langue entre autres n'est jamais que l'ensemble des équivoques que son histoire y a laissé persister », est récusée par les définitions de cette philosophie de l'esprit. Reste à fournir les preuves. Ce sera le rôle de la neuro-imagerie.

10. La démonstration de cette affirmation se trouve chez Dehaene qui cite Recanati. Lisons sa leçon inaugurale de 2007, que Jacques-Alain Miller a commenté dans son cours, « Tout le monde est fou », de janvier et février 2008 : « Tous les niveaux d'organisation, depuis la molécule jusqu'aux interactions sociales, conspirent pour déterminer notre fonctionnement mental. Il n'y a donc pas de compartimentation étanche entre biologie et psychologie. Au contraire, le psychologue et le neurobiologiste, par des voies différentes, s'attachent tous deux à comprendre comment une fonction cognitive émerge de l'architecture hiérarchique et enchâssée du système nerveux. Les lois de la psychologie peuvent certes être formulées, transitoirement, par le biais d'algorithmes formels. Toutefois, elles ne seront comprises en profondeur que lorsqu'elles auront été mises en relation avec tous les niveaux d'organisation du cerveau », écrit le professeur. Le fondement neuronal proposé fait appel à l'imagerie comme moyen afin de vérifier les hypothèses proposées par la « philosophie de l'esprit » : « En premier lieu interviennent des lois physiques, chimiques et biologiques. L'ancrage de la pensée dans la biologie du cerveau implique que les principes d'organisation du vivant contraignent notre vie mentale. Comme le souligne Jean-Pierre Changeux, le cerveau de l'homme est une formidable machine chimique où l'on retrouve les mêmes mécanismes moléculaires à l'œuvre chez la mouche drosophile ou le poisson torpille. » La clinique est convoquée : « L'anomalie de tels gènes, ou leur interaction avec des pathogènes, par exemple l'exposition à l'alcool *in utero*, pourrait-elle expliquer la dyscalculie, c'est-à-dire

l'absence d'intuition arithmétique de certains enfants chez qui l'imagerie met d'ailleurs en évidence une désorganisation du sillon intrapariétal ? J'ai déjà dit que les modèles psychologiques – en tous cas, les bons modèles – avaient vocation, comme l'hypothèse du neutrino, à se vérifier au niveau neuronal. »

La conclusion ouvre un programme de recherche que Dehaene poursuit jusqu'à ce jour dans ses cours au Collège de France et dans le puissant laboratoire qu'il dirige (Unité mixte Inserm-CEA de Neuroimagerie Cognitive, Orsay, 2002-2007 ; Saclay, depuis 2008) : « Pour ma part, je crois profondément à un renouveau du programme psychophysique de Fechner, Wundt, Ribot ou Piéron, mais un programme qui, devenu "neurophysique", irait au-delà de la simple description de lois psychologiques formelles pour s'ancrer, sans ambiguïté, au niveau neuronal. L'explication ultime des objets mentaux que sont les perceptions, les illusions, les décisions ou les émotions, doit se formuler en termes de lois dynamiques de transition dans les réseaux neuronaux. [...] Je mesure pleinement l'immense chance que nous avons de vivre un temps où les avancées conjointes de la psychologie et de la neuro-imagerie cognitives laissent entrevoir de rendre enfin visible, comme à crâne ouvert, l'invisible de la pensée. »

Cette théorisation de Dehaene, mais la remarque peut s'appliquer indirectement à Recanati, est la création d'un réel nouveau : le « neuro-réel », comme le nomme J.-A. Miller – « Le réel est devenu neuro-réel ; c'est le neuro-réel qui est appelé à dominer les années qui viennent. » Il ajoute : « Autrement dit, la neuro-clinique individuelle est pour demain. On ne peut pas lui mettre a priori une barrière. Et donc nous sommes sur le chemin de nous persuader de l'étendue, de l'extension progressive, et sans doute inéluctable de cette conception à toutes les pratiques. Toutes les pratiques auront bientôt une alternative cognitiviste qui rabattra leur façon de faire, leur perspective, sur l'observation cérébrale. » Ce qui était annoncé en 2008, est aujourd'hui réalisé. L'opération n'est ni finie ni complète. Chaque jour, parce que l'imagerie neuronale déploie sa puissance d'observation et de mesure, la clinique, celle qu'enseigne les universités, devient davantage neuro. L'enseignement de Dehaene est un bon index de cette visée : en 2018-2019, son cours s'intitule « Progrès récents en imagerie cérébrale et des décodages des représentations mentales » ; celui de 2020-2021, « L'influence du langage et des symboles sur la perception et la cognition ». Parmi des centaines d'exemples, on pourra se reporter à celui de la leçon du 8 septembre 2020, titrée « Pensée sans langage et hypothèse d'un langage de la pensée » : des fourmis du désert, grâce à une expérience *in vivo*, se révèlent avoir une pensée logique sans langage puisqu'elles possèdent le concept d'espace, de carte de l'espace et elles démontrent une intention de rentrer à leur nid. Il y a donc des phénomènes mentaux (= une pensée) pré-linguistiques. Le lien entre Dehaene et l'arrêté concernant l'expertise des psychologues n'est pas à chercher bien loin : depuis 2010, il est membre du conseil scientifique de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et, depuis 2018, président du conseil scientifique de l'Éducation nationale.

11. Que faire ? Comment nous orienter ? Le projet de Recanati, et de ses amis, est clair : ne garder que deux possibilités à la philosophie : soit d'en être l'historien et de rappeler ce qui fut et comment cela le fut, soit d'en être un acteur qui conjugue la philosophie au présent. Ainsi va la philosophie analytique positive de l'esprit qui a vocation à être « la » philosophie d'aujourd'hui. De même, avec Dehaene et ses amis cognitivistes expérimentaux, pour la thèse neuro qui a vocation à englober tout ce qui relève d'une clinique de la vie psychique devenue mentale.

Faut-il que nous soyons les derniers irréductibles à nous y opposer en faisant valoir les effets de la parole où se découvre la force de la causalité psychique ? Mais ce travail est déjà fait et bien fait : des milliers de livres, d'articles, de colloques et autres séminaires ne cessent de l'actualiser sur tous les continents ! Reste cette question : pourquoi de tels travaux s'éloignent-ils chaque jour davantage des lieux d'enseignements, de recherche universitaire et de soins. Certes ils sont toujours présents, actifs et vivants, mais pour combien de temps ? Comment agir avec la thèse neuro ?

La ridiculiser serait vain. L'expliquer par la *thèse socio* : le libéralisme droitier des sociétés occidentales, au service du capital, valorise les forts et produit ses exclus, trouve bien vite sa limite – même si elle a une vraie légitimité pour les actions de lutte institutionnelle. Je propose que ce nouveau paradigme soit attaqué dans son fondement épistémique non point en faisant valoir nos propres résultats, mais en démontant les présupposés qu'il cache sous le vocable de « science » – le faire un par un pour chacun de ses présupposés qui réduit la « réalité humaine au cerveau » en affirmant que « l'homme est essentiellement un cerveau et que le cerveau est une machine à traiter de l'information » (J.-A. Miller). Il nous appartiendra de *terroriser* (sic) intellectuellement ceux qui se croient les nouveaux Galilée lisant, à livre ouvert, dans les neurones du cerveau, l'écriture mathématique du désir, de l'amour, de la jouissance, bref de la « parlote du *parlêtre* » (Lacan). Faisons de ce combat une action des *Lumières* alors que la thèse neuro veut nous livrer aux bas-fonds de l'obscurantisme...

Lecture de la tragédie  
"L'Orphelin de la Chine"  
de Voltaire dans le salon de  
madame Geoffrin.

Anicet Lemonnier  
1814



---

## MILITANCE

---

### **Appel à une mobilisation des praticiens du soin psychique**

***Roland Gori***

Dans son *Histoire populaire de la France* (1), Gérard Noiriel rappelle qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle il existait une « aristocratie ouvrière » qui contribua beaucoup à développer une culture citoyenne et une éducation politique. Ces ouvriers travaillaient principalement dans les usines de production automobiles, ils étaient très qualifiés et bien payés. Ils furent confrontés assez rapidement à de nouvelles formes de management que les patrons voulaient mettre en place avec des primes de rendement individuel (1904) et une organisation dite scientifique du travail, le *taylorisme* (1908). Ils furent « normalisés », « contrôlés », « évalués » et « protocolisés ». L'histoire se termine sur les chaînes de production automatisée des *Temps modernes* de Charlot. Le professionnel qualifié est devenu un rouage de la machine, *un prolétaire*.

Ces principes de Frederick Winslow Taylor, extraits de l'observation des esclaves travaillant auparavant dans les champs de coton, sont toujours les mêmes : standardiser, décomposer, fragmenter, rationaliser, techniciser, prescrire, contrôler et évaluer les rendements individuels. Ils sont plus que jamais d'actualité dans *tous les secteurs professionnels*. C'est une *politique des métiers* qui les prive de leurs finalités au profit d'une fonction de contrôle social et de production marchande. Le professionnel y perd sa dignité d'ouvrier (2), comme nous l'appelons avec mes amis Bernard Lubat, musicien, et Charles Silvestre, journaliste. Il est prolétarisé, son savoir et son savoir-faire sont confisqués par les modes d'emploi des machines matérielles et *symboliques*.

C'est pour répondre à cette prolétarianisation des métiers dans tous les domaines, santé, soin, éducation, justice, recherche, information, travail social et culture qu'en décembre 2008 avec Stefan Chedri et une centaine d'amis nous avons lancé l'Appel des appels qui a reçu le soutien de 90 000 signataires. Tous nos travaux depuis ont essayé de montrer comment nos pratiques professionnelles étaient taylorisées, moins pour améliorer les services rendus en rapport avec leurs finalités qu'en tant que logiques d'un pouvoir qui traite l'homme en instrument. Ce à quoi tous ceux qui s'occupent du soin des vulnérabilités humaines sont les plus sensibles, et c'est pourquoi l'Appel des appels s'est inscrit dans les sillons tracés par Pas de zéro de conduite, l'Appel de la FNAREN (Fédération nationale des rééducateurs de l'Éducation nationale) et La nuit sécuritaire.

Nous sommes ici aujourd'hui avec vous parce que cet arrêté du 10 mars 2021, le rapport de l'IGAS (Inspection générale des Affaires sociales) d'octobre 2019, le projet de loi de création d'un ordre des psychologues et bien d'autres réformes participent de ce programme de destruction massive des métiers, et en particulier des métiers des services publics, en les transformant *en plate-forme de services dont les praticiens seraient de purs opérateurs techniques*. Pour parvenir à cette conversion culturelle, à cette normalisation des professionnels, le pouvoir « conduit leurs conduites » en s'appuyant d'une part sur les « experts » les plus solubles dans ce programme et d'autre part sur une manipulation de l'opinion publique et des familles de patients appelés à devenir des consommateurs éclairés par la publicité marchande et médiatique. L'argument suprême avancé d'ailleurs par les porteurs de ces réformes est « ça ne vous coûtera rien », et le transfert des compétences des psychiatres par exemple vers les psychologues, le désengorgement des listes d'attente des établissements publics vers la prise en charge libérale permettront « des économies ». Le pouvoir actuel appuyé sur une multitude d'Agences bureaucratiques parvient aujourd'hui à accomplir ce qui peinait à s'imposer hier. Ainsi, en 2003, j'ai rédigé un rapport (3) de mission à la demande de la mission Berland mandaté par le ministre Jean-François Mattei pour répondre à la crise générée par la prochaine pénurie de psychiatres (4). Vous trouverez mon Rapport de mission sur le Net. Déjà je m'étais opposé à la volonté des autorités de faire entrer les psychologues dans le Code de la Santé, comme je m'étais opposé à la volonté de certains PU-PH (professeur des universités-praticien hospitalier) de psychiatrie – dont les « experts » actuels sont les rejetons – de para-médicaliser les psychologues pour qu'ils prescrivent des médicaments et pratiquent des méthodes cognitives brèves. Ce qui se produit aujourd'hui était déjà là.

Aujourd'hui, cet arrêté pratique un excès de pouvoir en légiférant une perte d'autonomie professionnelle d'un métier, en disqualifiant la formation des psychologues pour la refaçonner à la main des supposés « experts » les plus solubles dans ce projet de technicisation, de protocolisation, de quantification et finalement de prolétarianisation des psychologues. Lisez le rapport de l'IGAS de l'automne 2019 et vous verrez que le pouvoir est allé faire son marché en sélectionnant les experts et les produits conformes à sa volonté de disqualifier nos métiers, nos formations, nos pratiques en promouvant une formation neurocognitive complémentaire mais obligatoire et des références à des grilles de diagnostics pour le moins contestables. Il y a une escroquerie autour de ces supposés référentiels internationaux, c'est-à-dire états-uniens et québécois, dont le coup de génie a été de transformer un problème en postulat, et d'exploiter à fond le jeu des métaphores en faisant croire qu'il suffisait de dire « neuro » pour que ce soit de la science et « TCC » pour que ce soit des travaux expérimentaux.

Il faut aussi informer l'opinion publique de ces supercheries et de ces abus comme ceux par exemple qui transforment les recommandations de « bonnes pratiques » de l'HAS en droit « dur » et font croire qu'une « pratique consensuelle » est de même niveau qu'une « pratique recommandée ». Bref, il faut se battre sur cet abus de pouvoir d'un arrêté qui excède son champ de compétence en mordant sur le domaine de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Cet arrêté est établi sans concertation et soumis à des biais cognitifs par le choix de préférences qu'il produit avec ses experts et ses diagnostics aléatoires, privant ainsi des patients d'une prise en charge adéquate. Inclure les TDHA dans les troubles neuro-développementaux ne manque pas de piquant lorsqu'on sait que le promoteur Leon Eisenberg, quelques mois avant sa mort, a déclaré au *Spiegel* que ce diagnostic est l'exemple même de maladie fabriquée pour répondre à la demande des labos et de leurs clients.

Je conclus avec le grand scénariste Ken Loach : « Avec le temps, ça a été de plus en plus contrôlé. Plus les années ont passé, plus le format de ce qui marchait, en termes d'audience, s'est développé et rigidifié. Tout s'est bureaucratisé, hiérarchisé et, comme dans toute industrie, la pression sur la production s'est fortement intensifiée. La tendance est à la réduction des équipes et à la multiplication des managers qui, pour justifier leur position, se doivent d'intervenir dans tous les domaines » (5).

---

1. Noiriel G., *Une histoire populaire de la France. De la guerre de Cent Ans à nos jours*, Paris, Agone, 2018.

2. Cf. Gori R., Lubat B., Silvestre C., *Manifeste des œuvriers*, Arles, Actes Sud, 2017.

3. « Rapport de Roland Gori à Jean-Marc Fabre concernant la mission définie par la lettre du 15 Janvier 2003, en date du 14 Avril 2003 », *Psychologie clinique*, n° 20, 2006.

<https://sites.google.com/site/olivierdouvilleofficiel/psychologie-clinique/meilleurs-textes-publies-depuis-le-n-3-de-psychologie-clinique/rapport-de-roland-gori-a-jean-marc-fabre>

4. Cf. aussi Gori R., Del Volgo M.-J., *La santé totalitaire. Essai sur la médicalisation de l'existence*, Paris, Flammarion, 2014 ; Gori R., Del Volgo M.-J., *Exilés de l'intime. Vers un homme neuroéconomique ?*, Paris, Les liens qui libèrent, 2020.

5. Loach K., *Défier le récit des puissants. L'art comme acte de résistance*, Indigène, 2017, p. 27.

## Arrêtons l'arrêté !

*Laurent Dupont, Caroline Leduc, Angèle Terrier & Éric Zuliani*

Une nouvelle fois les pratiques du champ psy, aujourd'hui celles des psychologues, sont la cible d'un coup de force autoritaire visant à les normer et réduire leur diversité. Ce coup de feu sur la profession et ces offensives sur les dispositifs d'accueil de la souffrance psy visent à promouvoir une conception de la souffrance psychique et du handicap éloignée de la réalité du terrain des pratiques quotidiennes. De fait, la bureaucratie sanitaire veut installer, depuis plusieurs années, le Neuro à tous les étages conjointement à une protocolisation abusive des pratiques et à une réduction croissante des moyens alloués à l'accueil de la précarité subjective. Ne nous y trompons pas, cette volonté de réduire l'humain à ses seules synapses est une mise au pas de ce qui fait la singularité de chacun, ses éprouvés, son histoire, son désir, ses émotions au profit d'une vision mécaniste de l'humain.

C'est d'abord la publication au *Journal Officiel* de l'arrêté du 10 mars dernier « relatif à la définition de l'expertise des psychologues » (1), qui est, à bien des titres, inacceptable. Il vise à mettre la profession en coupe réglée, en la subordonnant au champ médical et aux recommandations de la Haute autorité de santé qui n'ont pourtant pas force de loi. En 2018, la Cour de cassation a ainsi indiqué que « les recommandations et guides des bonnes pratiques élaborés par la Haute autorité de santé sont destinées à l'information des professionnels de santé et du public à l'égard desquels ils n'ont pas de caractère obligatoire » (2). En outre, cet arrêté ne propose qu'un seul référent, celui du cognitivo-comportementalisme, en déduisant, sans grandes surprises, du seul « diagnostic » extensible à l'envi de « trouble du neuro-développement » des actions de « remédiation neuropsychologiques et de la psychoéducation ». « Évaluation », « expertise », « méthodes », « programme », constituent l'ossature de cet arrêté qui se conclut par une mise sous tutelle de la pratique psychologique, contractualisée, en la conditionnant à la prescription d'un médecin coordinateur. Ce ne sont évidemment pas les recherches en neurosciences, ni les avancées médicales qu'elles ont permises, qu'il s'agit là de remettre en question, mais ce qu'une idéologie scientiste tente de leur faire dire dans le champ psy pour faire taire le sujet de la parole. Ce projet de plateformes, lieux d'accueil de jeunes autistes et de leurs parents, méritait mieux que cet arrêté. Les parents aussi ont besoin d'être entendus, autant dans leur souffrance que dans leur savoir y faire, leurs propres compétences ; c'est ce que proposent les thérapies de la parole, bien loin des stéréotypes éculés que véhiculent les adversaires de la psychanalyse.

Il faut ajouter à cela l'initiative récente de quelques députés Les Républicains d'une proposition de loi « visant à la création d'un ordre des psychologues », enregistrée le 7 avril dernier (3) sans concertation des représentants de la profession, dans le même temps où se mettaient en place des dispositifs de remboursement de consultations psychologiques. Elle s'appuie sur « l'urgence sanitaire et économique » et « l'impact de la pandémie sur le moral de nos concitoyens ». Remarquons la volonté de « davantage s'appuyer sur les psychologues » – mais notons qu'il s'agit de « pallier la pénurie de psychiatres hospitaliers » –, tout en dénigrant leur « formation inégale », le marché du travail saturé, la non-protection du public – retour comme en 2004, avec l'amendement Accoyer, du soupçon de charlatanerie. Cette contradiction, là encore, témoigne d'une volonté de mettre de l'ordre – c'est le cas de le dire – dans une profession que l'on présente en désordre sans plus d'arguments. Et *last but not least*, comme dans l'arrêté, la proposition de loi soutient l'idée que cet « ordre des psychologues sera affilié aux professions de santé », inféodant la pratique psychologique à la prescription médicale. Si l'on sait lire, au-delà des bonnes intentions d'un code de déontologie – qui serait contre ? –, les conséquences de cette proposition de loi tiennent en quelques mots que l'on trouve à la fin : « Mettre en forme les référentiels métiers », impliquant une remise en cause des formations et des pratiques.

Arrêté, proposition de loi, dispositif de remboursement forment un ensemble articulé, qui participent d'une même visée : assujettir la psychologie au champ médical, réduire l'empan de ses pratiques pour des raisons de gestion des moyens toujours moindres alloués au champ psy.

Mais les conséquences vont bien au-delà et soulèvent un enjeu de civilisation : l'intention depuis plusieurs décennies de remplacer les formations et pratiques psy d'écoute, de relation et de parole des champs universitaire, sanitaire, médico-social et social, par les prétendus pouvoirs du cerveau. Cette même tentative s'observe aussi dans l'Éducation nationale où le *Neuro* s'est introduit dans l'approche des élèves, comme dans la tentative récente d'effacer du programme de terminale l'enseignement de Freud entre autres (4).

C'est pour ces raisons majeures que l'École de la Cause freudienne organise ce Forum en coordination avec d'autres écoles de psychanalyse, des syndicats de psychologues, l'inter-collèges des psychologues hospitaliers et des praticiens déjà confrontés à la tentative de mise en place de ces méthodes autoritaires. Il s'agit de contrer cette menace, car la psychanalyse a toujours été attentive aux conditions épistémiques et démocratiques des pratiques de parole. Cette offensive aurait pour conséquence de faire taire ces pratiques et d'effacer tout l'apport de la psychanalyse. L'opinion éclairée sait pourtant très bien ce qu'elles ont de précieux et d'essentiel, comme en témoigne le succès d'audience de la série *En thérapie*. C'est, de même,

bien souvent après une longue psychanalyse que ce qui se joue dans l’abus, dans l’inceste peut trouver à se dire dans les témoignages publics actuels. Ce Forum donnera la parole à des intervenants – psychologues, psychanalystes, professeurs des universités, représentants d’associations de familles de patients, de syndicats, etc. – afin d’explicitier ces enjeux et de faire reculer une nouvelle fois cette tentative de faire main basse sur le champ psy. [*Forum tenu le jeudi 27 mai, de 20h à minuit en direct sur la chaîne YouTube Lacan Web Télévision*].

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043328970>
2. <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000037621952>
3. [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b4055\\_proposition-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b4055_proposition-loi)
4. <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/petition-defendons-programme-philosophie-terminale>

*Tribune parue dans Marianne, 11 mai 2021, disponible [ici](#)*



# Désubjectivation *versus* besoin de parole

*Albert Ciccone*

La place des psychologues n'a jamais été aussi évidente (1). La crise sanitaire a mis à jour, s'il en était besoin, leur importance. Le besoin de parole et d'écoute n'a jamais été aussi manifeste. Une série télévisée (*En thérapie*) portant sur ce thème bat tous les scores d'audience. Les cabinets de psychologues libéraux n'ont jamais été aussi saturés. Le besoin de parler, d'être écouté, même à distance, en *visio*, est considérable.

Et pourtant les pouvoirs publics continuent inlassablement leur entreprise d'empêchement de la parole, de la pensée, leur entreprise de décervelage et de désubjectivation. Les psychologues doivent être contraints, contrôlés, assujettis, paramédicalisés, réduits à un technicisme subordonné à une idéologie positiviste, scientiste, déshumanisante. Et de plus rétribués d'une manière scandaleuse.

Ce rouleau compresseur désubjectivant sévit partout dans l'espace social. La maltraitance des psychologues n'en est qu'une illustration, un symptôme. Le discours scientiste au service du pouvoir médical et du pouvoir médiatique colonise l'ensemble du champ social. Les « experts » convoqués par les pouvoirs publics pour en être les porte-paroles ne sont experts qu'à la condition d'adhérer à ce discours dominant et de le reproduire, de le diffuser partout où cela est possible. Et notamment dans le champ de la santé mentale.

Ce ne sont pas les scientifiques, les chercheurs qui sont en cause. Ils sont bien souvent beaucoup plus humbles quant à la portée de leurs découvertes ou de leurs propositions que ne le sont ceux qui utilisent leurs recherches et leur font dire beaucoup plus que ce qu'elles disent. Ce ne sont pas les scientifiques qui sont en cause, mais ce que le discours social fait de leur science. Si un expert apparaît en blouse blanche, si de plus son titre contient le terme « neuro », et si son discours est compatible avec l'idéologie dominante, il est alors supposé dire le vrai et utilisé pour dicter les « bonnes pratiques ».

Un exemple. Une émission de radio est consacrée aux violences faites aux enfants, il est question des sanctions physiques, de la « fessée »... Un psy quelconque qui a l'habitude d'écouter des enfants essaie d'expliquer que la violence est traumatique et que les traumatismes dans l'enfance ont des effets sur le développement de la personnalité, sur la vie subjective, émotionnelle... Il est traité avec peu d'égards par le journaliste. Puis un biologiste, qui n'a probablement jamais vu un enfant en souffrance, explique que les études scientifiques prouvent que les traumatismes laissent des traces dans le cerveau... Tout d'un coup cela devient sérieux, puisque ça concerne le *cerveau*. Le journaliste s'enthousiasme, s'emballe pour dire qu'il faut alors

interdire la fessée ! Mais il n'entend pas que les deux invités disent exactement la même chose. « Les traces dans le cerveau » n'est que la version neurobiologique des « traces dans la subjectivité », qui n'est que la version psychologique des « traces dans le cerveau », etc. ! Mais l'une des formulations est compatible avec les valeurs du discours dominant, l'autre non.

Autre exemple. Une émission télévisée parle de l'adolescence, et un scientifique, un vrai, c'est-à-dire un « neuro »-scientifique, explique, expérimentations à l'appui, que les adolescents ont le cerveau plus immature que les adultes – ce qui est un vrai scoop –, notamment leur cortex frontal, siège de la raison, est plus immature, et que leur cerveau agit et fonctionne davantage au niveau du centre qui s'occupe des émotions, c'est pourquoi les adolescents prennent des risques inconsidérés, se mettent en danger ou n'ont pas peur du danger. Autrement dit, nous ne sommes pas un *sujet* qui se développe, qui mature avec l'expérience, et qui agit avec les moyens qu'il a, avec le cerveau et les neurones à sa disposition, lesquels évoluent et se complexifient aussi avec l'expérience, mais c'est notre cerveau qui décide des actions que nous menons. Notre cerveau est là, à côté de nous, et nous obéissons à notre cerveau. Nous ne sommes que la somme de nos compétences cérébrales et comportementales. C'est cela la *désobjectivation*.

Les exemples peuvent se multiplier. C'est cette même logique qui envahit le champ du travail. Nous ne sommes plus des *professionnels* qui exerçons une *profession*, nous ne formons plus des professionnels, nous sommes une *somme de compétences*, nous formons des sacs de compétences. Les professions, celle de psychologue parmi d'autres, sont réduites à une somme de compétences. La déprofessionnalisation va de pair avec la désobjectivation.

Et c'est cette même logique, celle du rouleau compresseur de la désobjectivation, qui préside aux mesures accablantes qui visent les psychologues. La santé mentale est une affaire aussi de « sciences humaines ». La psychologie doit rester une science *humaine*, doit conserver son humanité, et doit s'opposer aux tentatives répétées de la réduire à une technique au service d'une idéologie du soin. Idéologie, encore une fois, positiviste, techniciste et désobjectivante – pour laquelle on ne soigne pas des sujets, mais des cerveaux.

Et les universités doivent veiller à maintenir, à garantir non seulement la pluralité des approches, mais *l'humanité* de la psychologie.

Heureusement, rien ne pourra écraser et faire taire le besoin de parole, le besoin d'être écouté et entendu dans sa singularité et sa subjectivité.

1. *L'auteur est psychologue, psychanalyste, professeur de psychopathologie et psychologie clinique à l'université Lyon 2, SIUEERPP*

# **Triomphe des neurosciences cognitives et du pouvoir médical Échec de la politique de la psychanalyse**

*Michel Normand*

Un récent Arrêt du 10 mars dernier vient d'instituer « l'expertise scientifique des psychologues » qui est requise pour dépister précocement et signaler les « Troubles du neurodéveloppement » (TND) de l'enfant (« 0 à 7 ans ») dans sa famille, à la crèche et à l'école. Le psychologue s'engage expressément par un contrat à appliquer des « interventions » et des « programmes » (dont font partie les programmes contestés ABA, TEACH) conformes aux recommandations dites de « bonnes pratiques professionnelles » établies par la Haute Autorité de la Santé (HAS) et prescrites par le « médecin coordonnateur » de la plateforme.

Cet arrêté est à mettre également en perspective avec l'Expérimentation de la « Prise en charge par l'Assurance Maladie des Thérapies non médicamenteuses » (1) des jeunes en de 11 à 21 ans en « souffrance psychique » pilotée par la Direction Générale de la Santé (DGS) et, entre autres, par la Fédération Française de Psychiatrie (qui regroupe l'ensemble des syndicats de psychiatres), engagée en 2018. Là encore, les psychologues concernés, s'ils veulent bénéficier du remboursement de leurs actes (ici, les séances de psychothérapie), doivent se soumettre d'abord à un cahier des charges prévu par le ministère de la santé avec la DGS, et s'engager ensuite par une convention avec la Caisse Primaire de l' Assurance Maladie. Le cahier de charges (abusivement appelé, « Charte ») prévoit, entre autres, l'obligation d'en passer par une formation spécifique – véritable habilitation –, sous couvert d'une « participation à des sessions de sensibilisation » (2) et de se conformer strictement à la prescription du médecin coordonnateur ou « médecin évaluateur » et de celle du psychiatre « pour les cas complexes » (NB : on note dans la convention CPAM : le psychologue ne doit pas faire la promotion d'un « dispositif qui lui est propre »!). Le dispositif prévoit une série d'étapes dont la première est le passage obligé par le médecin qui, à l'aide de deux questionnaires (Patient Health Questionnaire ou PHQ et Generaly Anxiety Disorders ou GAD) évalue l'état du patient et le classe à partir d'un score obtenu sur des échelles chiffrées : dépression légère, modérée ou sévère. C'est à partir de cette grille de classements et d'un jeu d'inclusion et d'exclusion obtenu par un « arbre de décision » que le médecin prescrit au patient une psychothérapie de soutien ou une psychothérapie dite « structurée » et lui indique le psychologue répondant à la forme de psychothérapie qu'il a choisie. Chaque psychothérapie est prévue dans un nombre limité et donne lieu à une évaluation réalisée par le « psychologue clinicien » (sic) selon les grilles de questions sus-nommées et transmises au

« médecin évaluateur ». Bien que ces données soient confidentielles, elles entrent dans un dossier médical. On sait aujourd'hui (en dépit des assurances de la CNIL) qu'un tel dossier, pour chaque pathologie (mais aussi pour chaque patient, l'anonymisation pouvant être aisément levée par croisement des données grâce aux super-ordinateurs) fait l'objet de tractations commerciales au plan d'entreprises d'envergure mondiale spécialisée à la fois dans la fourniture de logiciels de gestion des données médicales et de la vente de ces « data » (3).

Après les TOC, les TAG et autres TADA etc voilà donc les TND et les GAD qui figurent au DSM5 (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) (4), nous reconnaissons-là le bruit quasi obsédant et « glaçant » de cette machine à automatiser et déshumaniser la clinique réduite à la « biologie du comportement » (Canguilhem). Traversant les époques et les changements politiques, voilà maintenant vingt ans que « la grêle des rapports » (5) des commissions parlementaires (6), Direction Générale de la Santé, Inspection Générale des Affaires Sociales, et autre Académie de médecine, n'a eu de cesse de nous ravager, entraînant avec elle la mise en application en France du DSM soit disant « a-théorique », de l'Association américaine de psychiatrie, particulièrement depuis le DSM -III des années 1980.

En France, sous le couvert de « Parcours de soins coordonnés » toutes les mesures préconisées par les rapports successifs sur la santé mentale et la psychiatrie (Piel Roelandt 2001, Cléry-Melin 2003, Hardy-Baylé 2005, Couty 2009) ont été confortées en poursuivant un même but : réduire toute psychothérapie à un traitement médical comme un autre (Accoyer 2000), donc prescrite par un médecin « coordonnateur », supervisée par un psychiatre, « scientifiquement » validée, évaluée selon les critères de « bonne pratique professionnelle » énoncés par la Haute Autorité de la Santé. A partir d'un « arbre de décisions » tel qu'il est utilisé dans la médecine somatique (devenue elle-même scientifique et technicienne) et d'une succession d'inclusions et d'exclusions, le « système » aboutit à un choix forcé qui est l'indication d'une Thérapie Cognitive-Comportementale (TCC) quasi exclusivement (on peut en voir la liste sur le site de la CPAM). En outre, les « usagers » eux-mêmes ont signalé en leur temps combien l'obligation préalable d'en passer par un médecin constituait un frein à l'accès à la psychothérapie.

On ne peut que constater combien est ancienne et efficace, l'influence désormais envahissante du monde anglo-saxon, de son modèle néo-libéral, néo-hygiéniste (7), ainsi que la victoire de leurs lobbies (8) au sein du Ministère de la Santé, de la DGS et de l'IGAS . En dépit des controverses et des résistances qu'a suscitées cette psychiatrie biologique, désormais c'est cette vision du monde qui impose son modèle à tous les niveaux, dans toutes les classes d'âge, dans l'ensemble du champ de la santé mentale confondue avec le champ éducatif et social.

Donc, nous y sommes ! Pour tout ce qui concerne la vie psychique, l'intime, le « traitement d'âme » (Freud), un modèle unique est imposé : celui de la médecine organique et de la psychiatrie neurobiologique. Une référence unique est érigée en politique nationale de santé mentale (9) : celle des neurosciences cognitives et des Thérapies Cognitivo-Comportementales.

Le comble est qu'une telle méthodologie prétend à la rigueur et à l'objectivité scientifique au titre de la médecine de la preuve (« *Evidence Based Medicine* »), tant au plan diagnostique (cf. le DSM) qu'à celui de la thérapeutique. Alors que les échelles d'évaluation ne sont qu'une suite d'items sans aucune valeur conceptuelle et donne lieu à des notes chiffrées (de 1 à 3) qui ne sont que de vagues appréciations personnelles de celui qui remplit le questionnaire. Elle est la pâle copie de la psychologie expérimentale véritable (dont le souci premier est de cerner l'objet de sa recherche et de contrôler ses variables pour arriver à une quantification pertinente). En tout cas faire ici référence au « psychologue clinicien » est trompeur pour le public : la psychologie clinique n'est pas la psychométrie. Quand elle est freudienne, sa méthode se fonde non pas sur l'observation objectivante mais sur la rencontre et l'écoute de la parole du sujet qui s'adresse au clinicien, et l'aide qu'il apporte pour formuler sa plainte, qui ne prend forme de symptôme en attente d'une signification que dans cette relation intersubjective particulière.

Ainsi ce n'est certes pas un hasard si ces rapports, jusqu'au dernier en date (10), comme ces récents dispositifs visent régulièrement les psychologues cliniciens. Ils n'ont de cesse de dénoncer sinon leur refus du moins leur incapacité à entrer dans cette « chaîne de soins », à cause d'une formation qui ne serait pas assez médicale et qui serait trop disant « monoréférencée » à la psychanalyse, ignorant combien leur cursus en sciences humaines et en sciences expérimentales, comme en biologie, est pluridisciplinaire ; méconnaissant la qualification de leurs diplômes universitaires et niant les statuts qui garantissent leur exercice professionnel et la responsabilité de leur acte (11). Il ne s'agit pas ici de la simple défense d'une corporation, mais de saisir la dimension politique et la dimension éthique qui sont en jeu quand le psychologue clinicien se trouve être réduit à cet auxiliaire médical qui doit exécuter la prescription de la psychothérapie choisie par le médecin généraliste et le psychiatre (on ne parlera pas ici de la rémunération indécente prévue dans l'expérimentation), limitée, rappelons-le, aux indications dites « de première ligne » et aux « dépressions légères ». Alors qu'il a reçu un enseignement de psychopathologie approfondi (ajouté à celui de la psychanalyse) qui lui permet de recevoir les demandes et de traiter les pathologies les plus diverses, enseignement qui manque cruellement au cursus médical encore aujourd'hui, dominé qu'il est par la neurobiologie. Certains psychiatres s'en sont émus, il y a déjà plusieurs années. Ajoutons que les pratiques thérapeutiques de la médecine moderne tendent à réduire le temps de l'échange avec les patients pour les mêmes raisons

techniques et scientifiques que nous avons évoquées. De plus, par la mise en place des classifications, des méthodes d'exploration standardisés, on se passe du témoignage du patient, de sa parole, de ce qu'il dit de sa souffrance, (comme si le réel échappait à la « quête de sens » (12) qui est celle de tout sujet parlant), alors que pour la clinique freudienne, l'investigation, le questionnement avec le patient lui-même sur son histoire en lien avec le sens de son symptôme vont de pair avec la thérapeutique.

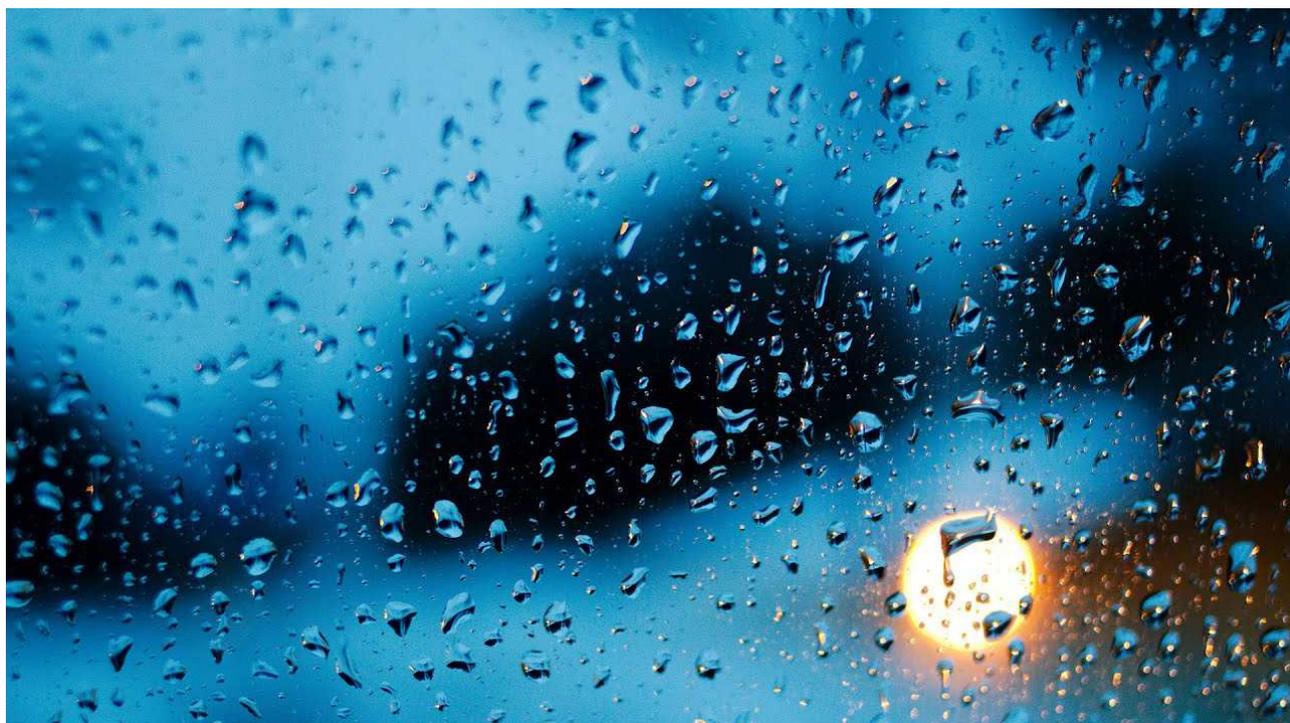
Avec ces dispositifs de dépistage, de diagnostics, de traitements soumis à protocoles standardisés et à leur évaluation chiffrée se confirme la mise en place de ce nouvel « hygiénisme » et de ce nouveau type de « psychothérapie autoritaire » (selon les mots de Jacques-Alain Miller (13)).

Aujourd'hui encore les psychologues cliniciens sont visés, sommés de se conformer et de se soumettre à cette médicalisation dite « scientifique » et à ces traitements anonymes, standardisés de la souffrance et de la vie psychiques, qui nient leur formation en « sciences humaines », la responsabilité et l'éthique de leur pratique dans le champ social. Les patients, les usagers – enfants et parents sont eux-mêmes concernés dans la mesure où, dans cette « conjoncture de robot » (Lacan), ils ne peuvent librement ni être écoutés dans leur demande singulière, ni non plus choisir leur « psy ».

Ne nous y trompons pas, à travers le sort réservé aux psychologues cliniciens, c'est non seulement la manifestation du pouvoir médical, mais encore celle du triomphe des neurosciences cognitives et des TCC, nouveau « Surmoi » de notre époque. A travers eux, c'est la clinique freudienne, la « psychothérapie relationnelle » (J.-A. Miller), la thérapie par la parole (*talking cure*) qui sont atteintes d'un coup fatal par cette pulsion agressive et destructrice, celle qui s'exerce sans relâche depuis une vingtaine d'années : le temps d'une génération pour sortir la psychanalyse, pour effacer cette place qu'elle avait pourtant acquise dans « L'Histoire de notre temps » (Freud, 1923). Comment ne pas reconnaître ce constat : le rejet de l'apport freudien par les « décideurs » qu'ils soient politiques, administratifs ou médicaux, et l'échec de la politique de la psychanalyse dans la psychiatrie comme dans le champ social.

Par l'exclusion de l'inconscient, cet échec signe l'abandon de cette dimension « constitutive de toutes les sciences de l'homme » (M. Foucault) (14) ainsi que la privation de tout un savoir de la civilisation et de l'humanité. Et pourtant, ce refoulement de la psychanalyse ne sera pas sans conséquences dans la population. Attendons-nous à un retour du désir refoulé de la part des sujets parlants, à ce moment de la pandémie qui rend urgent plus que jamais l'écoute de leur détresse et les retrouvailles avec le lien social dont la psychanalyse freudienne a montré les fondements : ceux du rapport à l'Autre qui constitue le « parlêtre » (selon le beau mot de Lacan).

- 
1. Tel est le titre de la brochure éditée par le Ministère de la santé à l'intention des professionnels.
  2. Charte, Art 3 du Décret n° 2017-813 du 5 mai 2017 relatif aux expérimentations visant à organiser la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes (11-21 ans).
  3. Telles IQVA ou Open Health, comme l'a montré le documentaire télévisé de l'émission « Cash Investigation » du 18 mai dernier.
  4. DSM-5 paru en version française en 2015. cf. Recommandation de bonne pratique de l' HAS (17 mars 2020).
  5. Normand M. « Une grêle des rapports », intervention au Forumpsy 2003, parue dans L'Âne, 12 janvier 2004.
  6. Mis à part celui de Denys Robiliard, « La santé mentale et la psychiatrie », 18 décembre 2013.
  7. R. H. Etchegoyen et J.-A. Miller, *Silence brisé*, Agalma, Seuil, 1996.
  8. Avec la Fédération Française de Psychiatrie, on retrouve le Collège de la médecine générale, le Conseil National Professionnel de la Psychiatrie, le Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie, l'Association Française des Thérapies Cognitivo-Comportementales (cf. Brochure diffusée à l'intention des professionnels. Ce titre qui devient : « Prise en charge de la Psychothérapie par l'Assurance Maladie », dans la brochure adressée aux usagers. Dans la Charte nous avons noté ce *lapsus calami* qui vaut la peine d'être souligné : le terme de psychothérapie et même celui de thérapie sont absents. Il n'est question que de « consultations psychologiques »).
  9. Normand M., « Quand les TCC sont érigées en politique nationale de santé mentale », in Miller J.-A. (s/dir.), *L'Anti-Livre noir de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 2006
  10. Le rapport d'octobre 2019 « Prise en charge coordonnée des troubles psychiques » IGAS rédigé par une équipe de médecins et un interne en pharmacie (!), qui se réfère lui-même à l'institut Montaigne qui soutient cette orientation politique.
  11. Bien que dans la brochure adressée aux usagers de l'expérimentation, le psychologue soit présenté comme un « expert du comportement, des émotions et de la santé mentale ».
  12. R. H. Etchegoyen et J.-A. Miller, *Silence brisé*, Agalma, Seuil, 1996, p. 40.
  13. Miller J.-A., « La guerre des palotins », *Le Nouvel Âne*, n° 3, janvier 2004.
  14. Foucault M., *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences de l'homme*, Gallimard, 1966 p. 375.



## Arrière, cheval binaire !

*Pascal Pernot*

Pour le scientifique, l'économiste, le politique, la logique est binaire, booléenne. Le vrai s'oppose au faux sans coup férir, sinon où irait-on ? Si l'on veut classer, pas d'équivoque. Elle rendrait perplexe dans une recherche visant des lois pour mettre en ordre le réel. Le binaire, c'est béton.

La logique du *parlêtre* affublé de l'inconscient, c'est caoutchouc. C'est une logique modale, avec une dénégation que Freud tient pour la meilleure affirmation. Allez savoir, après ça, comment le politique peut prétendre tenter de créer des lois sur le réel qui l'accable comme chacun ! Élément de réponse : en décrétant. À quelle fin, et ici, dans quelles circonstances précises ? Il s'agit d'imposer, aux confins de la santé, de l'éducation et de l'ordre public, la norme à un sujet qui n'en fait qu'à sa tête. Toutes ces têtes trouées par les lapsus, les actes manqués, avec pour chacune ses rêves et son symptôme !

Dans l'univers numérisé (0-1), la modale est tache sur le plastron, *pataqu'est-ce*, désordre. Elle devient artefact dès que l'on confond la science (qui ne définit une consistance d'un système qu'à partir des limites de sa décidabilité avec ces valeurs binaires du vrai et du faux) et la technologie qui, elle, n'existe aujourd'hui que par la saturation de ce qu'elle décrit ou crée par le numérique binaire. La technologie est tautologique : toujours vraie. Dans ces conditions, le modal est artefact, il doit être mis hors cohorte.

### *Le législateur du réel*

Du coup, ne procédant d'aucune consistance, la description classificatoire mode technologie n'engage que celui qui la profère et ceux qui croient en sa promesse pour constituer une loi sur le réel.

Le législateur du réel, que la sagesse des nations avant même la numérisation appelait technocrate (du grec *kratos*, le pouvoir, la force), y glisse les perspectives personnelles qui l'ont, à l'insu du plein gré du réel sans loi, guidé dans le béton.

Le technocrate est bon bougre. D'abord, il fait le *coming out* de l'insu sous forme d'une affirmation, sans controverse possible bien sûr, mais simplement « recommandée ». Cela se repère : « décision du 2 septembre 2020 n° 428284 recommandations d'une autorité (la HAS), qui n'est pas instance scientifique mais réglementaire ». Dont acte.

Mais le bougre s'enhardit. Il passe de la recommandation à la réglementation. Cela n'engage plus uniquement l'auteur, cela engage aussi le praticien.

« *Ouh ! Ouh !* dit le candidat, *arrière cocotte !* » (1) Transposons le récit fait par Lacan : je vous fais observer que la bataille du décret est en mode binaire alors que le *parlêtre* est assujetti

modal. Il faudrait être fou, comme le dit la publicité, pour payer à ce prix des chaussures qui ne vont pas à vos pieds. Le bougre était sur le point de rétorquer : « Alors, changez de pieds ! »

### *Le réel sans loi qui nous oriente*

Qu'est ce qui s'impose dans notre pratique ? Le réel sans loi qui l'oriente. Lacan précise : « le terme dont j'ai dû faire état [...] dans notre propos sur l'éthique » concerne « la réalité dernière, celle d'où dépend la pensée [...] et qui n'est [...] qu'une des façons de la pratiquer, *to pragma*, la Chose, la praxis essentielle » (2).

Avec notre adresse au législateur contre le décret du 10 mars 2021, c'est en termes juridiques que nous parlons aujourd'hui la langue de l'autre, celle du technocrate. Nous y soulignons, dans ses propres labyrinthes, les contradictions d'une réglementation modifiant elle-même le droit dont il se réclame. « Ainsi un simple arrêté ministériel rend obligatoire ce que la loi n'avait prévu que comme recommandations ». Ces modifications post *coming out* ont ajouté au premier alinéa de l'article 2 du 10 mars 2021 le passage d'une recommandation à une contrainte exclusive.

« Sans habilitations législatives », ce passage relève d'un « détournement de pouvoir ». Tombera-t-il sous le coup du binaire dont il se réclame ? Quelle sera ici l'expression du binaire ? Pouce levé, c'est la censure, le décret est invalidé ; pouce baissé, c'est le classement sans suite, hors cohorte pour la modale de l'inconscient que cela n'empêchera pas d'exister, pas plus que cela ne fera advenir une loi du réel.

1. Lacan J., *Le Séminaire*, livre V, *Les formations de l'inconscient*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, 1998, p. 109.
2. Lacan J., *Le Séminaire*, livre VIII, *Le transfert*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, 1991, p. 99.



# La carte de l'usure

*Luc Garcia*

L'enchaînement s'écrirait comme suit :

1 - Sous les atours sucrés et doucereux pour l'opinion de clarifier le titre comme tel, la réglementation de la psychanalyse à l'automne 2003 visait pour le pouvoir législatif comme pour le pouvoir réglementaire, à mettre son nez dans la pratique et à l'éradiquer.

2 - La réglementation concernant les financements des psychologues en 2021 vise à légiférer sur la pratique comme telle et conséquemment éradiquer la psychanalyse sous la couverture sucrée et doucereuse du financement des soins.

Donc, de 1 à 2, il y aurait similitude en première approximation. La psychanalyse n'est pas à la fête et une vague de bonnes intentions est derrière ; comme toujours en pareils cas, avec un lézard dans le placard.

Rappelons : l'arrêté du 10 mars 2021 concerne la définition de l'expertise spécifique des psychologues telle que mentionnée à l'article R. 2135-2 du code de la santé publique, soit donc mentionnée dans un décret. Ce décret est issu d'une disposition législative de 2018 dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 ; donc votée par le parlement. Elle ouvre les festivités en fanfare en disposant ceci : « Pour l'accompagnement des enfants présentant un trouble du neuro-développement et pour la réalisation d'un diagnostic, un parcours de bilan et intervention précoce est pris en charge par l'assurance maladie. ». Ça concerne donc à peu près tout ce qu'il est possible pour un enfant et ça englobe du neuro, du développement, du diagnostic. Le râteau est large. Les trois piliers de la psychologie à l'université sont concernés, si l'on tord un peu fort le diagnostic du côté de la clinique — cette torsion serait du reste à observer comme telle puisque la question diagnostique était jusqu'ici laissée au corps médical.

La combine est assez maline puisque cet article était inscrit dans une loi aux vertus strictement budgétaires. Autrement dit, la question première est l'ouverture d'une dépense. M. Veran, pas encore le ministre célèbre qu'il fut ensuite, en était le rapporteur comme député. On constate, en première lecture approximative à droite comme à gauche sur Internet, le consensus général pour un tel élan dispendieux. Or, on constate également qu'il s'agit de financer des structures qui seront dans la possibilité d'offrir ce protocole pour lequel les parents n'auront pas un centime à déboursier. Quelle chance ! Le forfait se veut attractif, puisque dans sa globalité, il peut atteindre par enfant et par an 1500 euros. Dans les faits, remplir les conditions de l'arrêté pour entrer dans le champ d'application détaillé du décret afin d'appliquer la loi doit relever d'une certaine occupation qui impactera nécessairement sur les nécessités de soin auxquels doivent répondre les établissements qui veulent se porter candidats. Plus crûment, à 1500 balles la partie, il faudra rentabiliser en faisant de l'abattage pied au plancher.

Conséquemment, ce n'est pas nouveau, les pratiques sont soumises à la carotte budgétaire. Ne soyons pas naïfs, le législatif et l'exécutif, ensemble, jouent la carte de l'usure. C'est en cela que la question posée par la réglementation en 2003 et celle posée 18 ans plus tard sont en réalité fort différentes. Les arguments des psychologues restent, pour leur part et depuis longtemps, les mêmes : tout n'est pas neuro. En effet, le véhicule du neuro est le budget. Ou le contraire, on ne sait plus.

Soyons précis : en fait, de quoi parlons-nous ? D'un décret ? D'un budget ? D'un ordre ? D'une soumission au médical ? D'une soumission à l'administratif ? De résultats à montrer ? D'une pratique qui doit devenir clandestine ? Plus largement, doit-on mettre en avant les réussites, les exemples, les pépites, les vignettes, les cas lourds ou les cas légers ? Parlons-nous d'orientation de boussole ou d'autre chose ?

En ce point, il semble fort, quelque chose grince. Mettre en avant les mêmes regrets, les mêmes déplorations depuis 20 ans pose question. Si la défense est la même depuis 20 ans, si depuis 20 ans un bras de fer se joue pour faire entrer la psychanalyse dans l'enveloppe du contribuable, c'est qu'il y a une attente pour de nombreux corps constitués de voir leur pratique légitimée par la structure administrative au sens le plus large. Cela n'est probablement pas une bonne solution, voire conduira au contraire de ce qui est visé : affaiblir encore un peu plus la psychanalyse comme telle, dont il est toujours très délicat de la faire entrer dans le financement attribué par les autorités publiques. En cela, la question mérite d'être posée : une fois essorés jusqu'à l'os les termes de transfert, désir, inconscient, que reste-t-il pour se défendre ?

Ledit « psychologue orienté par la psychanalyse » est un vrai un truc bien suspect. Ici ou là, on a vu que le cas échéant, ça servait de couverture parfois commode pour tenter de couper l'herbe sous les pieds des psychiatres. Ailleurs, on voit débouler des psychologues dont les cheveux ont blanchi pour se donner un lustre, celui — comment dit-on — de « consultant » au CMP. On remarque certains psychologues qui prennent un air inspiré dans les réunions parce que les béotiens ne comprennent rien, or eux sont orientés par la psychanalyse. On arrive aux entretiens d'admission pour un jeune, et vous voici entouré de 10 personnes qui se regardent en connivence et prennent beaucoup de notes, vous reçoivent à 15 h pendant 2 heures puis retrouveront leur salon une fois cette intense séance de travail satisfaite, vous ont écouté parler patiemment et vous donnent une réponse 3 mois plus tard pour dire si ce jeune pourra bénéficier de la prise en charge que vous souhaitez pour lui. Pendant l'entretien, tout cela respire mal, on comprend peu à peu alors que les instruments employés dans le discours dudit praticien, que l'on n'entend jamais en 20 ans sinon pour se réveiller d'un œil en chouinant quelque peu, ne sont pas adaptés. En réalité, le pouvoir administratif pique là où il y a un point faible. Le point faible est celui de croire qu'il existe un parapluie nucléaire pour ceux qui singent le psychanalyste. Les termes de solidarité, d'égalité, d'accès au soin n'y suffiront pas. Quand ça sonne faux, on le paie, même si ce sont des gens pas gentils qui le rappellent.

Petit à petit, le constat tombe : le réglementaire serre la lanière de cuir tranquillement autour du cou pour asphyxier. On croit ici en quelques réussites, on voit ailleurs des combats remportés. On pense que ça ne passera pas, mais c'est juste que l'agonie est remise à plus tard. En vrai, les psychologues d'orientation analytique comme on dit suavement, sont dans l'exposé d'une position d'exception, et comme tels sont attrapés au point de leur demande. Partant, lorsque l'on pratique certaines structures publiques, il faut parfois une sacré dose de mansuétude pour ne pas déplorer qu'un certain nombre ou un nombre certain a fourni les bataillons des fossoyeurs de la psychanalyse en fabriquant le leur, de parapluie nucléaire : celui d'un pensum clinique inadapté à l'époque, tenu en coma artificiel à coup de Nom-du-père et de positions flegmatiques. Prononcer le même discours depuis 20 ans fait alors entendre qu'ils ne meurent jamais, et donc on se demande bien ce qu'ils veulent faire mourir.

En cela, la seule suite ne sera qu'épistémologique. Et le constat de Canguilhem publié dans le numéro 2 des *Cahiers pour l'analyse*, toujours valable (à retrouver ici : <http://cahiers.kingston.ac.uk/vol02/cpa2.1.canguilhem.html>).



---

## LA BANDE INFERNALE

---

### La culture des mauvais traitements

*Éric Laurent*

Écrit en réponse à un article de D. Bishop et J. Swendsen paru dans le BJPsych Bulletin, qui calomniait Lacan et ses élèves. Adressé en anglais au Bulletin, le présent texte n'a pas eu l'heur de retenir l'attention de la rédaction. Pas très *fair-play* ! On trouvera ci-après une présentation du Bulletin par lui-même. – *Jacques-Alain Miller*

*BJPsych Bulletin* prioritises research, opinion and informed reflection on the state of psychiatry, management of psychiatric services, and education and training in psychiatry. It provides essential reading and practical value to psychiatrists and anyone involved in the management and provision of mental healthcare

*BJPsych Bulletin* is an open access, peer-reviewed journal owned by the Royal College of Psychiatrists. The journal is published bimonthly by Cambridge University Press on behalf of the College. There are no submission or publication charges to authors.

*To the Editors of The BJPsych Bulletin*

Les lecteurs du texte de Dorothy Bishop et Joel Swendsen (1), « *Psychoanalysis in the treatment of autism: why is France a cultural outlier* » publié dans une rubrique de « *Cultural reflections* » ont peut-être ressenti comme moi ce besoin d'une réflexion culturelle spéciale comme un symptôme du Brexit. L'Angleterre et la France ont souvent eu besoin, dans leur longue histoire, de s'interroger sur ce qu'elles avaient en commun. Douglas Jerrod le disait bien : « *The best thing I know between France and England is – the sea.* »

Le Brexit souligne d'autant plus la nécessité d'interprétations renouvelées de ce qui peut nous séparer. Il n'est cependant pas sûr que le texte cité contribue vraiment à cette entreprise. Il est tellement entaché d'omissions volontaires, de références partisans, d'attaques ad-hominem, de distorsion des textes et des contextes cités, qu'il ne pourra que contribuer à obscurcir encore ce qui était peu clair. Je vais m'attacher à suivre le texte dans son déroulement pour les faire apparaître à mesure. Je laisse au lecteur impartial le soin de procéder ensuite aux remaniements nécessaires, s'il le juge utile.

## ***La première omission***

La méthode de l'article consiste à s'en prendre à une série de psychanalystes, à mettre chacun au pilori pour des motifs qui vont *crescendo*, depuis le reproche de ne pas suivre une démarche scientifique jusqu'à la dénonciation de sympathies pédophiles. Parler d'une étude sur le contexte culturel paraît bien exagéré, face au *name-dropping* de cette liste noire.

Le premier nommé est Laurent Danon-Boileau, dont Oxford University Press avait traduit en son temps un ouvrage. Il est d'abord présenté comme le psychanalyste d'enfant le plus respecté de France « avec un intérêt particulier pour le langage ». Mais c'est pour lui reprocher tout de suite que son livre ne témoigne d'aucun intérêt pour le rapport au langage des enfants. Il ne s'intéresse qu'aux « états affectifs » ou aux « facteurs psychodynamiques », choses qui n'ont rien à voir avec le langage et ses difficultés d'acquisition. Les auteurs auraient pu ne pas dissimuler au lecteur que L. Danon-Boileau n'a pas seulement un « intérêt pour le langage ». Il a été, jusqu'à sa retraite, professeur de linguistique dans diverses universités, formé par une linguistique de l'énonciation inspirée par le grand linguiste Antoine Culioli. Comme chercheur, il était par ailleurs membre actif du laboratoire d'études sur l'acquisition et la pathologie du langage de l'enfant, rattaché au CNRS. Il aurait été facile de prendre connaissance de ses travaux sur l'acquisition du langage.

Plutôt que d'utiliser des sources universitaires, les auteurs préfèrent faire référence à un film documentaire, résolument anti-psychanalyse, dont la mention dès le deuxième paragraphe du texte, surprend. Il y serait mis en évidence que, pour les psychanalystes, « les parents étaient directement impliqués dans les causes de l'autisme ». Peut-être, au nom de l'approche culturelle, fallait-il se référer à des sources non universitaires. Les auteurs auraient pu alors utiliser une interview du psychanalyste qu'ils visent ou celui-ci déclare « Pour les enfants autistes, je pense qu'il y a un trouble qui est de type neurocognitif, pour le dire simplement, et que ce trouble a un retentissement colossal sur l'échange avec l'autre et le fonctionnement psychique » (2). Nous sommes loin de l'implication directe des parents dans les causes.

## ***De l'omission à l'amalgame***

Après l'omission des travaux universitaires et de recherche, vient un second procédé : l'amalgame. Pour donner la teneur des propos recueillis dans le film qui iraient dans le sens de l'implication directe des parents, les auteurs citent les propos de deux autres psychanalystes. L'une dit simplement que les enfants autistes sont « malades du langage, que l'autisme est une façon de se défendre du langage ». On cherche vainement l'implication directe des parents.

Les auteurs considèrent que le film qu'ils citent témoigne suffisamment de l'aberration française. Elle prend l'approche psychodynamique en compte au lieu de se limiter à l'approche comportementale. L'écart français se vérifie puisque le guide des bonnes

pratiques 2013 du National Institute for health and Care Excellence (NICE) ne mentionne pas cette approche. Peut-être les auteurs auraient-ils pu ajouter que l'institut belge qui a les mêmes fonctions que le NICE, la KCE, recommande en 2015 le jeu interactif, utilisé dans les approches psychodynamiques : « L'approche de base des difficultés de communication et d'interaction sociale est, idéalement, une intervention psychosociale qui fait appel au jeu interactif et qui implique les parents, les soignants, et les enseignants (ainsi que les pairs chez l'enfant en âge scolaire), de manière à augmenter le niveau d'attention conjointe, d'engagement et de réciprocité chez l'enfant » (3). L'approche psychodynamique n'est pas seulement une lubie française. Le NICE aussi doit avoir sa façon d'inclure l'approche par le jeu et non pas seulement par l'apprentissage. Je laisse aux spécialistes le soin de trouver comment les inlassables travaux d'application de la psychanalyse par la Tavistock Clinic ont su trouver leur chemin dans les bonnes pratiques bureaucratiques.

### ***La psychanalyse et la culture française***

On en vient à un second sujet, à un second psychanalyste, à un second reproche. Les auteurs se demandent comment on a pu en arriver à une telle différence des deux côtés de la Manche. L'obstacle de la langue est rapidement écarté pour se centrer sur le statut de la psychanalyse en France. Il valait mieux écarter la difficulté de langue car les deux premiers psychanalystes cités sont parfaitement bilingues et le second d'entre eux, Denis Houzel, a été formé dans le kleinisme anglais. Dans un article publié dans l'*International Journal of Psychoanalysis*, D. Houzel rend compte à ses lecteurs anglophones des particularités de l'identité culturelle française et de pourquoi la psychanalyse en fait partie. Il rend aussi compte de l'importance qu'a prise l'œuvre de Lacan. Les auteurs font alors preuve d'un argument d'autorité, la leur. Ils sont moins « crédules » que ces français qui ont tendance à se mettre dans une position « servile » devant une pensée obscure.

### ***La psychanalyse, la psychodynamique et le lobby associatif***

Ils insistent sur la place que D. Houzel a dû faire aux critiques adressées par les associations de parents au rôle de la psychanalyse dans le traitement de l'autisme. Ils notent pêle-mêle, le dépôt du projet de loi Fasquelle qui visait à interdire la psychanalyse, les plans autistes qui font la part belle aux méthodes neurodéveloppementales, le développement de la recherche et le fait que le film-documentaire partisan qu'ils citent si souvent a donné lieu à procès. Peut-être pourrait-on ajouter que l'offensive tous azimuts du lobby comportemental a continué après la date de présentation de l'article en mai 2020 (pour être accepté en novembre), et qu'elle vient de trouver un point d'arrêt significatif dans la région Nouvelle-Aquitaine qui inclut la ville de Bordeaux où enseigne l'un des auteurs, très actif (4). Cette offensive visait à rien de moins que réserver une partie du système de santé uniquement aux personnes avec autisme, les extraire de la psychiatrie en général, et prôner que le traitement qui serait dispensé dans ces institutions réservées soit celui défini par le cahier des charges du

lobby mené par quelques associations. Le gouvernement interrogé le 2 juin 2020 a répondu le 24 novembre que le système de soins ne peut qu'être adapté à tous les enfants « quels que soient la pathologie ou les troubles » et que les cahiers des charges des agences régionales de santé « ne constituent pas une norme d'autorisation » (5). L'offensive du lobby que les auteurs soutiennent, et dont leur article fait partie, continue, mais une limite a été atteinte.

La poursuite de l'offensive se fait maintenant par un autre biais. La publication au Journal Officiel d'un arrêté, le 10 mars dernier « relatif à la définition de l'expertise des psychologues », qui est, à bien des titres, inacceptable. Il vise à mettre la profession en coupe réglée, en la subordonnant au champ médical et aux recommandations de la Haute autorité de santé. L'expertise des psychologues ne se juge qu'à un seul référent, les pratiques cognitivo-comportementalistes. Des rassemblements de la profession visent à s'opposer à cette offensive, notamment le Forum organisé le 27 mai par l'École de la Cause freudienne en coordination avec d'autres écoles de psychanalyse, des syndicats de psychologues, l'inter-collèges des psychologues hospitaliers et des praticiens déjà confrontés à la tentative de mise en place de ces méthodes autoritaires (6).

### ***Dolto arrive***

Retour au texte de Joël Swendsen & *al.* Les reproches envers D. Houzel continuent. Si celui-ci souligne que la psychanalyse ne se prononce pas sur l'étiologie, qu'elle vise « le sens plutôt que la cause » et donc qu'elle ne met pas en cause les parents, les auteurs considèrent qu'il est là « *disingenuous* », qui se traduit souvent par « fourbe ». Les psychanalystes, pour les auteurs, ne font qu'accuser les mères. Un autre film-documentaire, de la même main que le premier, décidément très sollicitée, leur en semble une preuve suffisante. Vient alors en renfort négatif une troisième psychanalyste, d'une génération antérieure à celle de D. Houzel et L. Danon-Boileau. Un texte de Françoise Dolto est cité, qui parle *d'hospitalisme à la maison*, qui évoque plutôt le rôle de la nounou possessive dans sa volonté de « soin parfait », plutôt que la mère seule, vient là parachever la démonstration. On verra plus loin la fonction que tient le nom de Dolto dans le texte des auteurs, nouant ensemble deux accusations distinctes, mais aussi graves, portées sur la psychanalyse.

### ***Psychanalyse et quantification***

Le sujet se clôt sur la supposée indifférence de la psychanalyse à la démonstration par les preuves, à *l'evidence based medicine*. Les auteurs auraient pourtant pu noter que la méthode des cas particuliers, jugés par les pairs, n'est pas contradictoire avec *l'evidence based*, comme le rapport de la KCE le fait remarquer (7). Ils auraient pu aussi citer les travaux de Bruno Falissard et Jean-Michel Thurin, qui s'attachent à la mise au point d'une thérapie inspirée par la psychanalyse et son biais psychodynamique, et dont les effets seraient mesurables selon des critères quantitatifs. Citons-les : « Cet article présente les premiers résultats d'une étude longitudinale processus-résultat, multicentrique, explorant des psychothérapies

individuelles menées dans des conditions naturelles, pendant un an, avec des enfants autistes dans le cadre du Réseau Inserm de recherches fondées sur les pratiques psychothérapeutiques » (8). En Angleterre même, les efforts de la Tavistock Clinic n'ont cessé de marquer l'intérêt de certains psychanalystes pour les évaluations chiffrées.

### ***Psychanalyse et science***

Les mises en garde d'autres psychanalystes devant les dangers de la fascination pour le chiffre ne serait, selon les auteurs, qu'un signe de leur rejet plus profond de la science. Ils citent la célèbre critique de Popper qui avait dénoncé dès le début des années soixante la psychanalyse comme fausse science, puisqu'aucune expérience ne peut la falsifier (9). On pourrait leur faire remarquer que la psychanalyse ne cesse d'être falsifiée par ceux qui ne sont pas intéressés par cette expérience, où qui l'abandonnent, ou qui se retournent contre elle après l'avoir aimée. Cette expérience du rejet, du transfert négatif, est un mode de falsification propre au discours de la psychanalyse. Contrairement au discours de la science, la psychanalyse ne se veut pas *pour tous*. Elle procède au *un par un*, et chacun peut voter avec ses pieds.

Les auteurs continuent à pourfendre le caractère anti-science supposé de la psychanalyse, et rappellent que Sokal et Bricmont, dans leur livre sur les « impostures intellectuelles » en 1998, s'en étaient pris à Lacan. Ils n'avaient pas trouvé à leur goût un développement topologique de Lacan sur les singularités du plan projectif. Ils auraient dû lire aussi d'autres passages, qui leur seraient apparus sûrement plus clairs, où Lacan situe le mode d'existence formel et vide du sujet de l'inconscient, irréductible à un *moi*, comme analogue au « sujet de la science » selon Descartes. Il convient en effet de séparer la science d'un côté, et les techniques du chiffrage de l'évaluation de l'autre, ces deux ordres que les auteurs veulent confondre. Mais le propos des auteurs n'est pas épistémique. Il est accusateur. Ils terminent cette partie de leurs attaques par une « impression ». Elle est lourde de conséquence. En rejetant la science, en se prenant pour des « penseurs révolutionnaires », en rejetant les conventions sociales, les psychanalystes ne font rien moins que faciliter tous les « abus de pouvoir des adultes sur les enfants », qui seraient sans défense devant les interprétations biaisées des analystes.

### ***La psychanalyse et la pédophilie***

Pour justifier le saut vers cette deuxième accusation, plus noire, où les psychanalystes vont avoir partie avec la pédophilie, il suffit aux auteurs une fois de plus d'évoquer un deuxième film-documentaire de la même main, qu'ils ont déjà cité, ce qui décidément en fait l'arbitre et le pivot des nuances de la culture française. Puisque Freud a considéré les enfants comme des êtres sexués, remplis de désir, les auteurs n'hésitent pas à amalgamer fantasmes et actes effectifs: « l'inceste et la pédophilie sont vus comme des phénomènes naturels ». On pourrait objecter que Freud n'a pas été le premier à voir les enfants comme remplis de désirs à

l'occasion mauvais. Saint-Augustin n'a pas été en reste. Depuis *Les Confessions*, nous avons une idée de la puissance de l'envie jalouse de l'enfant voyant sa petite sœur ou son petit frère au sein (10). On pourrait aussi souligner que Freud a rompu avec sa première théorie de la séduction pour mieux séparer fantasme et réalité. Ce serait sans doute vain car nos auteurs ne reculent pas devant l'amalgame. Pour eux, la psychanalyse ouvre la voie aux prédateurs sexuels en installant des relations entre « un thérapeute puissant et des enfants vulnérables ».

### ***Les pétitions des années 1970***

La preuve va s'en trouver dans les années soixante-dix du siècle passé. Les auteurs citent un article de *The Atlantic* sur cette question, qui donne bien le contexte développé (11). Je résume l'affaire. Une lettre ouverte, intitulée « A propos d'un procès », signée en 1977 par soixante intellectuels français, dans le cadre d'un débat sur l'âge de la majorité sexuelle, est publiée dans *Le Monde* comme un « appel en faveur de la dépenalisation des relations sexuelles entre mineurs et adultes » (12). Elle est rédigée par une main qui ne se nommera qu'en 2013, celle de Gabriel Matzneff, prédateur et pédophile maintenant notoire. Cette lettre est suivie la même année d'un « appel pour la révision du code pénal à propos des relations mineurs-adultes », « ralliant plus de suffrages encore (s'ajoutent aux noms précédents ceux de Françoise Dolto, Louis Althusser, Jacques Derrida, pour ne citer qu'eux, mais la lettre ouverte compte quatre-vingt signataires qui sont parmi les personnalités intellectuelles les plus en vue du moment). Une autre pétition paraît cette fois dans *Libération* en 1979, en soutien à un certain Gérard R., accusé de vivre avec des fillettes de six à douze ans, signée elle aussi par d'importantes personnalités du monde littéraire. Trente ans plus tard, tous les journaux ayant accepté de relayer ces tribunes plus que discutables publieront, les uns après les autres, leur *mea culpa*. Un média n'est jamais que le reflet de son époque, plaideront-ils » (13).

### ***Ce que Dolto a vraiment dit***

Pour les auteurs de notre article, c'est le nom de Françoise Dolto, signataire d'une des pétitions, qui est le fil rouge qui lie psychanalyse et pédophilie, puisqu'elle peut en venir à nier le viol. « Il n'y a pas de viol du tout. Elles sont consentantes », dit-elle en 1979 dans le contexte particulier d'une interview. Pourtant, si l'on considère l'ensemble des écrits de Dolto sur la période, on arrive à une vision différente et on comprend mieux pourquoi la défenseure des enfants canadienne, Andrée Ruffo, a tenu à publier son dialogue avec Dolto, en 1999 (14), se présentant du même côté de la défense de l'enfant. Il ne faut pas chercher très loin pour avoir une vision plus juste des propos de Dolto. Par exemple dans l'ouvrage de Jean Bérard, qui n'est pas psychanalyste, publié aux Presses de Sciences Po en 2013, cité dans l'article de Wikipédia sur les « Pétitions en France concernant la majorité sexuelle ». Je cite la note 31 : « Françoise Dolto relate que, “dans [s]on expérience [...], l'initiation pratique sexuelle des adolescents et des enfants par un adulte [...], en admettant même que

ce partenaire ne soit pas incestueux, encore plus si cet adulte est confirmé en âge et en prestance, est toujours un traumatisme psychologique profond”. Elle défend une position sur la majorité sexuelle distincte de la loi existante et de la volonté des pédophiles, en demandant “qu’on décrète, les enfants ayant été instruits, l’âge de la responsabilité sexuelle deux ans après la puberté pour chaque citoyenne ou citoyen adolescent (règles, spermogénèse)”. Elle souhaite également que “la loi [fasse] un délit de tout acte visant au plaisir d’un individu aux dépens d’un autre qui n’est pas clairement et délibérément d’accord” in Jean Bérard, Chapitre 6: Majorité sexuelle et consentement des mineurs, dans *La justice en procès : Les mouvements de contestation face au système pénal (1968-1983)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013 » (15).

### ***Une occasion manquée***

Cette affaire des pétitions de la fin des années soixante-dix aurait pu être l’occasion pour les auteurs, s’ils ne menaient pas une offensive strictement à charge, de se demander pourquoi Jacques Lacan n’a pas signé, pourquoi il s’est moqué de la « libération sexuelle » qui enthousiasmait tant, en disant qu’elle menait à l’ennui, et pourquoi il a brocardé le sexogauchisme (16). Les élèves de Lacan n’ont pas signé davantage. Bien plus, à l’initiative de Philippe Sollers lui demandant une contribution sur le thème de l’âge de la majorité sexuelle, pour sa revue *L’Infini*, François Regnault, élève de Lacan, répond aux pédophiles en 1997 par un texte aux thèses fortes, reparu sous le titre parfaitement clair : « Laissez-les grandir ! » (17)

### ***Le Consentement***

Le désintéret des auteurs pour les faits, et leurs amalgames atteignent un point d’orgue lorsqu’ils avancent que « Le malaise croissant dans la société française sur le statut de secte de la psychanalyse a culminé cette année avec la publication d’un livre *Le Consentement* par Vanessa Springora ». Si l’on se reporte au livre, ce n’est pas la psychanalyse qui est incriminée, c’est l’air du temps des années soixante-dix : « C’est que, dans les années soixante-dix, au nom de la libération des mœurs et de la révolution sexuelle, on se doit de défendre la libre jouissance de tous les corps. Empêcher la sexualité juvénile relève donc de l’oppression sociale et cloisonner la sexualité entre individus de même classe d’âge constituerait une forme de ségrégation » (18). Quant aux psychanalystes, Vanessa Springora en a rencontré de toutes sortes dans le milieu qu’elle fréquentait. Et puis il y a ceux sur qui elle a pu prendre appui : « Alors je me soigne comme je peux. Des années de “cure par la parole”. D’abord avec un psychanalyste qui me sauve la vie. Ne voit aucun problème à ce que je renonce aux médicaments prescrits par l’hôpital. M’aide à reprendre des études, malgré une année “blanche” après l’obtention de mon bac. » (19)

On retrouvera cette même opposition entre l'air du temps et la psychanalyse dans le dernier scandale sexuel qui secoue l'intelligentsia parisienne, l'inceste que révèle le livre de Camille Kouchner, ce 7 février 2021(20). D'un côté, l'air du temps et le milieu : « Camille Kouchner procède comme les psychotraumatologues à l'écoute des mécanismes de prédation sexuelle : elle ausculte l'environnement amical et parental, plante son décor (les années post-68, les septennats Mitterrand), recense les habitudes » (21). De l'autre, la psychanalyse qui permet de se reconstruire et de penser à pouvoir témoigner publiquement : « De ce jour-là [la mort de sa mère], en tout cas, le livre commence à mûrir. Dix ans de psychanalyse et la lecture des travaux d'une psychiatre spécialisée dans les traumatismes des victimes font le reste » (22).

*L'acmé*

Dans le cas de Vanessa Springora, les auteurs osent utiliser son livre comme exemple de la défiance envers la psychanalyse, alors que l'autrice met en valeur sa vertu salvatrice. Mais ils vont plus loin, ils terminent leur texte sur amalgame, dénégation et menace. La psychanalyse, nous disent-ils, peut être un repère de pédophiles qui pensent comme Françoise Dolto : « La psychanalyse peut donner une respectabilité professionnelle, un bon revenu, et un accès à des enfants vulnérables. Nous devons être clairs : nous ne disons pas que ces vues sont communes parmi les psychanalystes d'enfants français. Néanmoins, tant que le mouvement psychanalytique en France ne met pas de limites à ce qui passe pour psychanalyse, il court le risque de causer du mal aux enfants, et à sa profession ». Comme les auteurs font remonter le mal à la source, l'hypothèse de la sexualité infantile chez Freud, on voit mal où la limite pourrait trouver grâce à leurs yeux.

Cet excursus et son étrange conclusion sur un appel à la délation est l'acmé de l'article. Il se termine par un long regret d'un des auteurs de voir encore enseigner la psychanalyse dans trop d'universités. Il encourage à purger davantage les rangs des psychologues cliniciens de l'orientation psychanalytique qu'il poursuit de sa « colère » (23). C'est, semble-t-il, cette colère qui lui semble justifier l'urgence de son action et les méthodes qu'il emploie. Pourquoi pas ? Mais alors, se présenter, au cours de l'article comme un observateur impartial, « *dispassionate observer* », semble au moins aussi perfide, « *disingenuous* », que ce qu'ils reprochent aux psychanalystes d'être.

J'espère que ces ajouts aux contributions des auteurs sur la nature et l'influence de la culture française sur le statut de la psychanalyse pourront être portés à la connaissance des lecteurs de votre Bulletin. Nous pourrions ainsi poursuivre l'élucidation des malentendus qui, en ces temps de pandémie post-Brexit, ne cessent de fleurir, au détriment des relations durables et soutenables qui sont notre objectif commun, d'un côté, et, de l'autre, de la mer que nous partageons.

- 
1. Je les appellerai ci-après « les auteurs ». Les citations, si elles ne sont pas précisées, sont tirées de l'article nommé. Les traductions sont les miennes.
  2. Laurent Danon-Boileau, « Grand entretien: archéologie d'un parcours », *E-Rea*, revue électronique d'étude sur le monde anglophone, 2018, disponible en ligne.
  3. Rapport KCE, 2015, p. 13, disponible sur le site.
  4. Lettre ouverte de Pierre Viénot, consultable sur le site de Stop DSM, animé par Patrick Landman, consulté le 29 décembre 2020.
  5. Réponse publiée au Journal Officiel le 14 novembre 2020, page 8487, Question n°30042, Assemblée Nationale, Titre « Missions du CMPP de la Nouvelle-Aquitaine ».
  6. Laurent Dupont, Caroline Leduc, Angèle Terrier & Éric Zuliani, « Arrêté sur l'expertise des psychologues : "Il y a une volonté de l'assujettir au champ médical" », Tribune, *Marianne*, le 11 mai 2021.
  7. Rapport KCE, Synthèse, p. 20
  8. J.-M. Thurin & al., « Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence » 62 (2014) 102–118
  9. Karl Popper, *Conjectures and Refutations*, Routledge, 1963.
  10. Saint Augustin, *Les Confessions*, Livre I<sup>er</sup>, VII, 12, Œuvres, t. 1, Gallimard, bibl. Pléiade, 1998, p. 789.
  11. Marie Doezema, « France, where the age of consent is up for debate », *The Atlantic*, 2018, disponible sur le site de la revue.
  12. Vanessa Springora, *Le Consentement*, Grasset et Fasquelle, 2020, le livre de poche, p. 63.
  13. *Ibid.*, p. 64.
  14. Françoise Dolto meurt en 1988.
  15. Article Wikipedia, disponible en ligne.
  16. Jacques Lacan, « Télévision » (1974), *Autres écrits*, Pars Seuil, 2001, p. 527 & 532.
  17. François Regnault, *Laissez-les grandir !*, Paris, Navarin, 2020.
  18. Vanessa Springora, *Le Consentement*, *op. cit.*, p. 65.
  19. *Ibid.*, p. 183.
  20. Camille Kouchner, *La Famiglia grande*, Paris, Seuil, 2021.
  21. Ariane Chemin, « *La Famiglia grande*, autopsie d'un secret de famille », *Le Monde*, 6 janvier 2021.
  22. Ariane Chemin, « Olivier Duhamel, l'inceste et les enfants du silence », *Le Monde*, 6 janvier 2021.
  23. Le mot est mis en valeur par cet auteur dans une intervention, qu'il donne en référence dans la note 22 de l'article.



# LECTURES ANCIENNES

## *Anne Ganivet-Poumellec, L'univers triste des tcc*

*Pierluigi Graziani,  
Anxiété et troubles anxieux,  
(Nathan Université, 2003)*

Cela démarrerait bien pourtant : « Celui qui permet de donner un statut autonome aux états anxieux est Freud qui, en 1895, isole la névrose d'angoisse en la différenciant de la neurasthénie ». Mais très vite, l'auteur s'emploie à disqualifier la psychanalyse et son inventeur en soulignant que, dans les années 1950, Dollard et Miller revisitent la conception psychanalytique et la remanient à la lumière des théories de l'apprentissage.

Pierluigi Graziani dit cependant rester sensible au fait que Janet et Freud aient structuré le groupement des névroses, écartant la neurasthénie, trop floue, et constituant un cadre incluant les phobies et les obsessions. Associer Freud à Janet dévitalise la découverte freudienne de l'inconscient et insiste sur la constitution d'un cadre. L'opération culmine avec la publication du DSM-III en 1980 et du DSM-IV en 1994, où l'amateur de cadre trouve ses repères.

Son livre reprend en détail tous les modèles cognitifs de l'anxiété, et introduit un nouveau vocabulaire : l'*anxiété-trait* (un mode de relation particulière avec le monde), le coping (schéma cognitif), le *cluster* (environnement clôt), le réseau mnémonique et ses nœuds, les stressseurs...

### ***Du mode anxieux aux troubles anxieux. Clinique.***

Les thérapies comportementales et cognitives (TCC) comme « traitement qui a montré le plus d'efficacité » part classiquement de Pavlov et s'étend jusqu'à ce pauvre petit Albert de 9 mois, « normal, sain, bien développé », qui fut conditionné par Watson et Rayner pour être la proie de peurs pathologiques. L'auteur semble introduire un élément critique : il s'agit, dit-il, d'une « expérience critiquable sur le plan éthique et déontologique » ; mais il reprend la défense ironique de Watson contre la psychanalyse, au lieu même où le sadisme du protocole aurait pu être interrogé, *in fine* : « Malheureusement l'enfant n'a pu être déconditionné du fait de sa sortie précoce de l'hôpital ».

La méchanceté des thérapies comportementales et cognitives s'étale au grand jour quand elle martyrise, et enfant, et chien ; elle se démontre encore sur le cas, joliment dit de « la dame à la rose », d'une femme devenant une super évaluatrice des troubles anxieux qui l'accablent ; passons sur l'issue heureuse du traitement puisque la patiente a eu « l'impression de revivre ».

Le livre se termine sur un état des lieux :

- l'anxiété majeure est due à un mauvais apprentissage comme le démontrent les modèles cognitifs
- les TCC sont le bras actif de ces modèles, leurs résultats peuvent être mesurés, reproduits et validés.
- Malheureusement le développement des TCC ne suit pas une diffusion démocratique, du fait de la mentalité des autres thérapeutes
- « Quelle thérapie pour le futur ? » une thérapie pour et avec le patient, basée sur des preuves évidentes de son efficacité et orientée par l'évaluation des résultats.

Triste pauvreté de la pensée, démonstration d'un fond sadique de la recherche, les TCC parlent d'évidence. Mais en quoi l'évidence (qui en met plein la vue, attire sur soi l'attention) serait-elle un concept scientifique ?

---

### **Rose-Marie Bognar, Citations qui se suffisent à elles-mêmes**

*Pierluigi Graziani, Lucia Romo*  
Soigner les addictions par les TCC  
(Elsevier Masson, 2013)

« La consommation de produits ou la répétition des comportements seraient des stratégies de *coping* actives, inefficaces » (stratégies que le sujet met en place pour résoudre une situation pressante). Les stratégies comportementales et cognitives efficaces ne sont plus utilisées.

Les addictions peuvent provenir d'un usage répété, comportant la notion de plaisir et d'évitement de la souffrance, baptisé « effet cacahuète » dans un contexte de discussion ou de situation festive. Le contexte pourrait alors activer un contenu mental facilitateur des addictions.

La répétition du comportement amène à une intégration des objectifs dans des « patterns comportementaux », activés par des caractéristiques de l'environnement, sorte de « script de la répétition ». Exemple : quand nous prenons la même route pendant des années, la conduite se fait automatiquement.

Au fur et à mesure de la consommation d'un produit, d'un comportement addictif, le sujet développe des croyances les concernant. Elles sont résumées dans le modèle ASP :

- Anticipatoires – *je serai mieux,*
- Soulageantes – *il me faut une cigarette pour me sentir mieux,*
- Permissives – *je l'ai bien mérité après une semaine de travail.*

Ces croyances sont massivement présentes dans les troubles addictifs, elles sont activées dans certains contextes et « apparaissent de manière automatiques ».

Causalités sociales et familiales : la précarité, le manque de support social, les parents dépendants alcooliques « peuvent être un support à la création de schémas cognitifs précoces mal adaptés ». Ainsi, les enfants de parents dépendants alcooliques disposeraient d'un « éventail de stratégies de  *coping*  inefficace ».

### ***Travail de thérapie cognitive sur les pensées addictives***

Exemple de stratégies efficaces pour résister à l'envie, ou la diminuer : « activer des pensées réalistes, contre-permissives », qui « renforcent les pensées d'auto-efficacité » telles que *Je peux contrôler ; Finalement l'envie baisse après 10 minutes.*

Lorsque sont activées des pensées ASP, qui accompagnent le choix de continuer, le thérapeute conduit des entretiens motivationnels dans lesquels il s'agit d'observer ces pensées, de les « rendre consciente », de « défocaliser le patient de ces schémas ASP ». Il s'agit d'identifier ces pensées « afin de commencer éventuellement à les critiquer ». « Cela peut permettre de construire de solides arguments contre la consommation ». Les situations stressantes rencontrées par les patients sont analysées à l'aide des techniques de résolutions de problèmes ou de résolution de conflits.

Le travail de prévention des rechutes est abordé avec l'analyse des situations à risque de rechute (SARR), et des avantages et des inconvénients que celle-ci comportent. Quelques conseils sont donnés aux patients en cas de rechute : ne pas rester seul et prendre soin de soi, rester en alerte...

À la fin de la thérapie le patient « évalue » les alternatives mises en place, qui lui permettent d'« optimiser son répertoire comportemental ». Il aura ciblé « les croyances irrationnelles en présumant que ces changements cognitifs s'accompagnent de changements émotionnels et comportementaux »

### ***Autre approche : la psychologie positive – l'atelier Bonté***

Il s'agit d'interventions qui visent à accroître les cognitions positives afin de « augmenter le bonheur ». Les exercices consistent par exemple à trouver « Trois bonnes choses », ou à imaginer « Le meilleur soi futur ».

Ainsi un atelier de sept semaines de méditation *Bonté* a montré une amélioration de la satisfaction de vie.

Il existe également des techniques de « pleine conscience » ou méditation par la pleine conscience ; elles sont censées permettre de neutraliser la réponse automatique conditionnée d'utilisation de substances. Les résultats visés sont la compréhension des patients : ils « se rendent compte », choisissent les avantages, trouvent des alternatives aux pensées négatives et aux envies.

---

## DOCUMENT

---

### *Jacques-Alain Miller, De l'utilité sociale de l'écoute*

La pratique des psychothérapies est passée voici un demi-siècle à une échelle de masse. Elle a progressé sans être aucunement organisée par l'Etat. Elle n'a jusqu'à présent provoqué aucun désastre qui soit de loin comparable à celui de la canicule. On a pu constater, lors des Etats généraux de la psychiatrie, en juin (Le Monde du 6 juin), qu'une demande de psychothérapie se manifeste massivement en France dès qu'elle en a l'occasion.

Voici que, le 14 octobre, en fin de journée, l'Assemblée vote à l'unanimité, gauche et droite confondues, un amendement conférant au ministre chargé de la santé le pouvoir de fixer par décret les différentes catégories de psychothérapie et les conditions de l'exercice professionnel. En l'absence de tout débat public sur la question, il n'est pas sûr que la représentation nationale ait mesuré toutes les conséquences de ce texte bref.

Bernard Accoyer (vice-président du groupe UMP de l'Assemblée), le promoteur de cet amendement, dit avoir découvert l'an dernier, par hasard, sur l'indication d'un correspondant, l'existence d'un inquiétant « vide juridique », qui menacerait la sécurité du public. Il a entrepris de le combler.

Nous ne disons pas que M. Accoyer a découvert la Lune. Néanmoins, s'il avait été aisé d'introduire dans le domaine des psychothérapies la *licentia docendi* (la permission d'enseigner) et le monopole universitaire, on peut penser que cela aurait été chose faite depuis longtemps.

Si cela n'a pas été le cas, il faut croire que certains obstacles existaient. Ces obstacles, il convient d'abord de les identifier avant de savoir s'ils peuvent être levés, et à quelles conditions, pour autant que cela apparaîtrait souhaitable.

La nature même de l'action psychothérapeutique se prête mal à la collation universitaire des grades.

Parmi les psychothérapies, la plupart de celles qui opèrent par la parole et l'écoute procèdent de la psychanalyse (et celle-ci, selon Michel Foucault, de la pratique de la confession). Or, depuis l'origine, c'est un fait que les conceptions diffèrent sur les paramètres du traitement psychanalytique comme sur les facteurs qui concourent à son efficacité. La nature exacte de l'« inconscient » est controversée. Freud lui-même a plusieurs fois changé de conception. Les courants se sont multipliés, et longtemps combattus. On note maintenant une certaine

tendance à l'apaisement, mais aussi à la fragmentation. Le développement de la discipline s'est donc poursuivi depuis un siècle hors de l'Université, et elle est profondément antipathique à l'idéal universitaire traditionnel, ce d'autant plus qu'il est exigé que le praticien soit lui-même passé comme patient par une analyse, soumise à tous les aléas d'une relation interpersonnelle, confidentielle par nature. L'Etat dans sa sagesse s'était donc gardé de légiférer à son propos, en dépit des tentations qui revenaient périodiquement de « combler un vide ».

Qu'est-ce qui a changé ? D'abord, à côté de la psychanalyse proprement dite, pratique rare et exigeante, la demande sociale a fait naître nombre d'ersatz et de contrefaçons ; le public exige maintenant la protection du consommateur.

Dans le même temps, la médecine, éclairée par la science, est sortie décidément de l'empirisme et a connu des progrès sensationnels, qui expliquent que l'on songe à faire bénéficier la psychanalyse d'approches nouvelles : codification des pratiques, évaluation chiffrée des résultats, établissement de séries statistiques, élaboration de protocoles, « conférences de consensus », standardisation des « conduites à tenir », « démarche transversale ».

Loin de nous l'idée de décrier la scientification de la médecine, qui est un bienfait. Seulement, il se trouve que, à notre avis du moins, les méthodes qui ont fait merveille en cancérologie et en épidémiologie rencontrent des obstacles de structure en psychanalyse.

En effet, si surprenant que cela puisse paraître, en psychanalyse c'est ce que dit le sujet de son symptôme qui constitue le symptôme lui-même. Autrement dit, à la différence du symptôme médical ou psychiatrique, le symptôme au sens analytique n'est pas objectif, et ne peut être apprécié de l'extérieur ; l'évaluation même de la guérison est elle aussi tributaire du témoignage du patient. Nous sommes là à mille lieues de la pratique médicale contemporaine, qui tend de plus en plus à se passer d'interroger le patient pour extraire du corps un ensemble de chiffres. Jusqu'à l'émergence de la psychanalyse, l'objectivisme des meilleurs psychiatres les conduisait d'ailleurs à tenir les femmes hystériques pour des simulatrices, et leurs maladies pour imaginaires.

Si le nom de Freud est resté dans toutes les mémoires, c'est qu'il a été le premier à dépasser les idéaux du scientisme qui l'avait formé, et à reconnaître, dans des termes sinon scientifiques, du moins compatibles avec la science, le réel singulier et invisible qui était présent dans la souffrance de l'hystérique. Quand le docteur Accoyer exerce sa pratique d'ORL, le bouchon de cérumen est là, qui obstrue le conduit auditif, il l'amollit, il l'extrait. Dans les troubles névrotiques, le regard médical ne voit rien.

Les traitements de pure suggestion, où opère le seul ascendant de la « forte personnalité » et qui ne sont pas scientifiques du tout, n'en sont pas pour autant sans efficacité aucune. Sinon, on ne comprendrait pas pourquoi les haruspices, les astrologues, les Raspoutine ont de tout

temps hanté les couloirs du pouvoir. De mauvais esprits soutiennent même que le charisme de l'homme politique, voire du leader religieux, serait du même ordre que celui de ces charlatans.

Dans le traitement psychanalytique au contraire, l'analyste tente de défalquer le facteur de sa personnalité : il amenuise les marques de sa présence, tend à l'impersonnalité, se fait invisible, use rarement de la parole. Selon les écoles, il doit, pour atteindre à la position idéale, penser toujours à ses propres pensées, ou n'y penser jamais. Toujours est-il que l'on s'accorde très généralement à dire qu'il demeure un résidu de ce facteur personnel, et que ce résidu est irréductible. De même, aussi longue et exigeante soit-elle, une analyse dite didactique, celle qui vise à préparer un sujet à exercer la psychanalyse, ne parvient jamais à annuler ce reste. Le sujet scientifique peut prétendre à l'impersonnalité, le sujet analytique ne le peut pas.

L'évaluation de ce facteur – appelons-le le facteur petit a – est très difficile. On n'arrive pas à le chiffrer, pas plus que l'on ne peut « computer » la libido freudienne. Il correspond plutôt à ce que les comptables de l'administration militaire appellent une sortie d'écriture : un cas qui sort du cadre. Si Freud a tant écrit, et constamment renouvelé ses approches, on pourrait dire que c'est précisément parce qu'il voulait désespérément capturer ce petit a dans le discours scientifique, et en faire un objet comme les autres. Puis Lacan vint, qui dut conclure qu'il y avait dans le monde un type d'objet qui n'avait pas été repéré jusqu'alors (au moins en Occident) : il l'appela l'objet petit a.

Du côté de l'analyste, cet objet est le ressort de l'acte analytique ; du côté du patient, c'est le résultat de l'opération. Son évaluation requiert des procédures singulières et évidemment confidentielles. C'est pourquoi la formation des psychanalystes a été traditionnellement assurée depuis Freud en dehors de l'Université, dans des associations, qui garantissent la formation et la pratique de leurs membres.

La plupart de ceux-ci travaillent, ou ont travaillé durant de longues années, dans les institutions publiques ; la très grande majorité a des diplômes universitaires de psychiatre ou de psychologue ; d'autres formations universitaires sont également accueillies ; mais ces formations préalables ne se confondent nullement avec la formation psychanalytique, qui est spécifique. Les associations ont chacune leurs protocoles d'évaluation et d'accréditation, sans cesse contrôlées par des pairs à travers de multiples conférences nationales et internationales.

Ce qui a choqué dans l'épisode présent, qui devra être rapidement surmonté, c'est la trop grande discrétion et la précipitation qui ont marqué l'élaboration et le vote de ce malheureux amendement, et surtout le vocabulaire de l'urgence et de la menace qui a été employé. Ce style d'intimidation n'était pas digne de la représentation nationale, et il n'était pas approprié à une matière qui demande à être traitée avec tact et discernement, avec tout le respect que mérite la douleur psychique, même si elle n'apparaît pas sur les images de

l'IRM, avec le respect aussi de ces psychothérapeutes indépendants, sans diplômes parfois, qui gèrent honnêtement un petit charisme personnel, offrant une écoute attentive et modeste à la misère du monde.

Il y a évidemment dans ce domaine des opérateurs très nocifs, qui abusent de la crédulité publique, diffusent des sornettes, prodiguent inconsidérément des promesses de bonheur. Il y a aussi les sectes, dont M. Accoyer se préoccupe légitimement, sans oublier les industriels du « psy-business », qui accumulent des fortunes – mais on peut craindre que ceux-là ne soient des intouchables.

Non, « les 30 000 psychothérapeutes exerçant en France », comme on dit maintenant, ne sont absolument pas, en tant que tels, une menace. Tout au contraire, ils assurent une fonction sociale éminente, bien que non réglementée.

Crevez par décret le cocon d'écoute qui enveloppe la société, le coussin compassionnel sur lequel elle est assise, crevez le tympan de toutes ces oreilles, éradiquez la psychanalyse, faites la vie impossible aux psychothérapeutes, ouvrez libre carrière au maître moderne s'avancant dans le fracas de ses protocoles et de ses accréditations, tout bardé de carottes et de bâtons, et vous verrez comme par miracle reparaître des pathologies disparues, telles les grandes épidémies hystériques, vous verrez croître et multiplier les sectes et les sorciers, qui s'enfonceront dans les profondeurs de la société et échapperont d'autant mieux à votre censure.

Il faut savoir que les pratiques de l'écoute sont vouées à se répandre dans toute la société. Elles sont désormais présentes dans l'entreprise comme à l'école, et chacun peut constater qu'elles inspirent le style même du discours politique contemporain. L'écoute est devenue un facteur de la politique et un enjeu de civilisation. S'il faut donc en venir maintenant à encadrer ce secteur en croissance accélérée, ce doit être fait en toute connaissance de cause, avec l'accord des acteurs sérieux, dans la sérénité et en anticipant les contre-effets.

Une réglementation doit-elle passer par la création d'un « acte psychothérapeutique » qui pour l'heure n'existe pas ? S'il était créé, ce serait un acte commun aux médecins et à des non-médecins, donc considéré comme déqualifié au regard de la prescription médicale ; il devrait être remboursé, grevant d'autant le budget de la Sécurité sociale, et subissant les inévitables restrictions qui s'annoncent. On sait, par l'exemple de la Suisse et des pays scandinaves, l'usage qui peut être fait de l'appel à la « bonne pratique » pour justifier toutes sortes de restrictions d'accès aux psychothérapies. On sait aussi combien le diagnostic peut être incertain en cette matière.

En tout état de cause, il serait exorbitant d'inclure dans ce cadre la psychanalyse, comme le propose le docteur Cléry-Melin dans le rapport qu'il a remis début octobre au ministre chargé de la santé. Cela ne présagerait rien d'autre que la régression profonde de la

discipline, son ravalement, suivi de son dépérissement. On a vu cela se faire dans bien des pays, notamment les Etats-Unis d'Amérique. Est-ce cette « exception française » que l'on déteste et que l'on veut faire disparaître ?

Imaginons que la frontière aujourd'hui poreuse entre l'acte thérapeutique et l'activité dite de « counselling » se durcisse. Les psychanalystes se verraient à terme forcés de s'inscrire de ce côté-là. Des réseaux se construiraient – analyste-conseil, généraliste prescripteur occasionnel, clinique privée – évitant le passage par le « psychiatre coordinateur régional », véritable préfet de la santé mentale, prévu par le docteur Cléry-Melin. On aboutirait très vite à une stratification de la distribution des soins. Ce qui jusqu'ici était accessible au public, avec parfois quelques erreurs d'attribution (certains schizophrènes traités par des séances quotidiennes de psychothérapie, comptabilisées sur les feuilles de soins remboursés), serait désormais hiérarchisé ; l'inégalité des classes sociales devant le soin s'accentuerait encore ; la psychanalyse serait alors réservée à la classe moyenne aisée (upper middle class).

Quand la santé publique est en jeu, et dans le domaine si délicat de la santé mentale, il était fort imprudent de légiférer sans avoir ouvert le moindre débat public. La conjonction temporelle entre le vote de l'amendement Accoyer et le dépôt du rapport Cléry-Melin a encore ajouté au pénible de l'épisode, et l'a fait qualifier de « guet-apens ».

Mais il serait vain de s'arrêter à des procès d'intention. Il convient que l'amendement Accoyer soit maintenant retiré. Il aura eu le mérite d'avoir réveillé les psychanalystes, et, au-delà, tous ceux qui ne croient pas que les voies de l'avenir de nos sociétés puissent être tracées par le calcul clandestin d'évaluateurs à prétention universelle.

Comptons que le Sénat saura laisser au débat public l'opportunité de se développer dans l'opinion éclairée.

Article paru dans *Le Monde* du 29 octobre 2003.

---

## JUDITH BUTLER À PARIS

---

### *Hervé Castanet*, **Lettre à Jacques-Alain Miller**

Cher Jacques-Alain Miller,

Comme prévu, j'ai assisté, hier soir pendant 1 h 30, à la rencontre qui invitait Judith Butler, sur le thème *Controverses sur le genre : mobilisations et luttes en temps de crise*.

L'organisateur était l'Institut des études avancées de Paris (IEA) « institution indépendante et autonome » qui « expérimente de nouveaux formats de collaboration entre chercheur.se.s, décideurs, monde économique et citoyen ne s », avec l'École pratique des Hautes études (EPHE), une des composantes de Paris sciences & lettres (PSL) avec l'ENS et de prestigieux établissements parisiens.

Trois invités : Najat Vallaud-Belkacem, Delphine Horvilleur et Judith Butler. Elles ont l'habitude des conférences, des médias et chacune a parfaitement joué sa fonction. Najat est en campagne dans le lyonnais pour les Régionales (elle était filmée depuis sa voiture), Delphine faisait des blagues juives d'une belle finesse et Judith, très calme et posée, sur un fond neutre était une parfaite universitaire californienne. La modératrice, Frédérique Matonti, normalienne Sèvres et agrégée de sciences politiques, était sobre, comme l'organisatrice, Séverine Mathieu, sociologue, directrice d'études à l'EPHE-PSL. Un seul homme, le directeur de l'IEA qui a dit bonjour au début et au revoir à la fin avec quelques mots de conclusion.

Au-delà du théâtre – personne n'y échappe –, le style était détendu, modéré.

Qu'a dit Butler (qui parlait anglais et était traduite) ? J'ai enregistré tout en écoutant. Lorsque nous citons Butler c'est pour parler de sa théorie du genre. Mais Butler n'en est plus tout à fait là : « Oui, j'ai écrit cela sur le genre, mais il y a 30 ans ! » Où est-elle aujourd'hui ? Elle parle bien au-delà de ce que l'on appelle le genre ou les études de genre. Elle parle des USA, des noirs ostracisés et tués (par la police blanche), et surtout de la pandémie qui a atteint les corps les plus marginalisés : « Nous percevons l'inégalité raciale quand il s'agit des soins de santé : qui souffre le plus du coronavirus ? Les Noirs et les Basanés »

Butler voit désormais au-delà du genre pour penser les corps – elle utilise souvent ce terme. Elle dit ceci :

« La pandémie nous a permis de comprendre à quel point nous sommes des êtres interconnectés. Le coronavirus en particulier est la maladie d'un monde où nous sommes physiquement proches les uns des autres. Nous nous trouvons responsables de l'étranger, nous sommes affectés par les voyages et des choses que nous ne pouvons pas toujours tracer. Nous repensons donc l'individu, ce n'est plus une unité fermée et invulnérable. Nous pouvons comprendre nos vies interdépendantes d'une nouvelle manière et poser de nouvelles questions : comment devons-nous vivre ensemble ? Qu'est-ce qui rend nos corps vulnérables ? Comment mon corps m'établit-il comme interdépendant des autres, en public et en privé ? [...] Sommes-nous tous égaux maintenant parce que le virus ne fait pas de discrimination ? Non. Nous ne sommes pas tous égaux. C'est un point de vue féministe. Nous le voyons dans l'histoire des soins. [...] Nous ne sommes pas enfermés dans notre corps. Les corps sont des seuils avec lesquels nous sommes mis en relation avec les autres. Il y a donc cette possibilité de repenser l'interdépendance. Qu'est-ce que cela signifierait si nous planifions plus précisément une distribution égale des soins de santé, de la vaccination, et de notre façon de penser le monde ? »

Le terme de corps semble donc se substituer à celui de genre. Ou mieux : le corps et le soin (*care*) à lui apporter englobent les enjeux et les discriminations de genre' : « Cela nous ramène à notre corps : nous mangeons, nous respirons, et nous avons besoin d'être protégés de la violence. Nous devons pouvoir protéger notre genre et être protégés, dans un monde moins violent. C'est un sujet auquel nous pouvons réfléchir ensemble. » Elle s'intéresse, par exemple, aux corps des migrants.

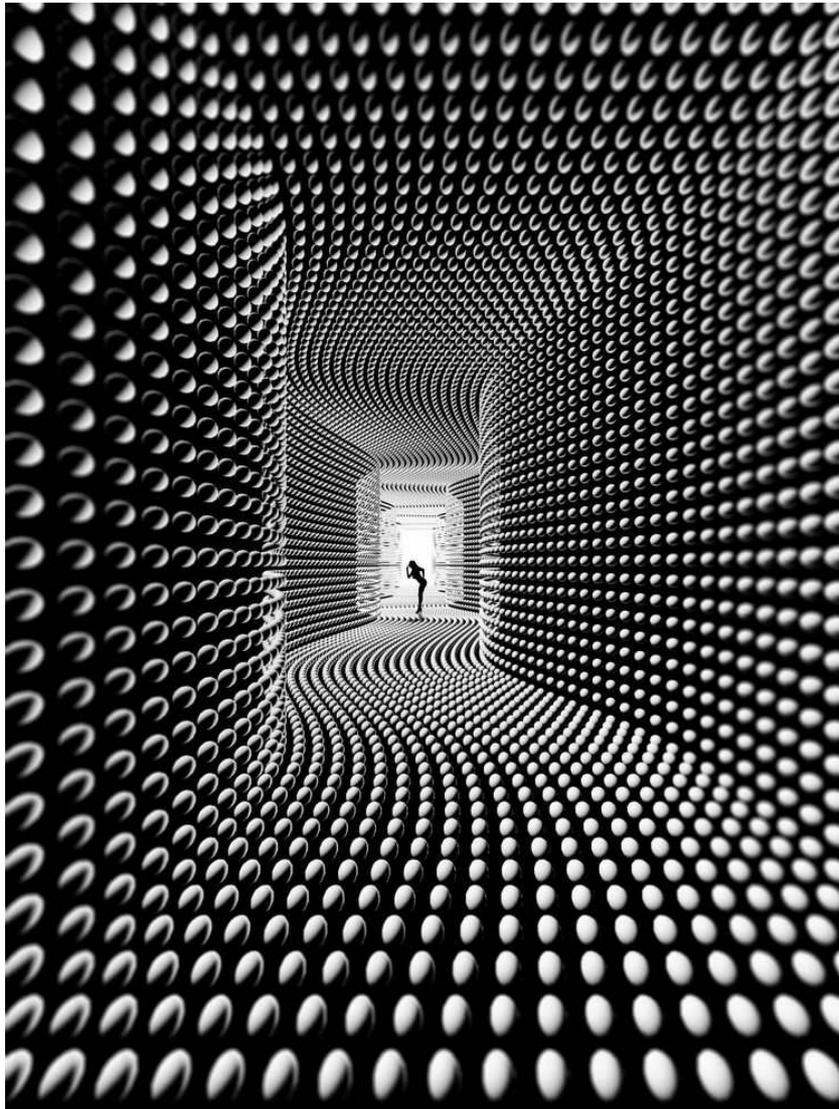
Elle revient même sur une confusion faite à partir de ses travaux antérieurs. Parlant de corps, elle se met à parler de... sexe : « Parfois, les gens pensent qu'il n'y a que le genre et qu'il n'y a pas de sexe. En fait, je ne le crois pas. Il est vrai qu'il y a 33 ans, j'ai écrit des déclarations controversées. Mais c'est plus complexe que cela. Les différences sexuelles sont un problème, une énigme, une question. En science, la catégorie du sexe change au fur et à mesure que différentes caractéristiques deviennent plus importantes, comme ce qui est essentiel à la reproduction, ou ce qui est essentiel au fait d'être une femme ou un homme. Nous considérons le sexe en fonction du cadre épistémologique que nous utilisons. C'est vrai pour le sexe, pour la science et pour la médecine. Il n'est pas ridicule de dire qu'il existe un cadre interprétatif dans lequel nous comprenons la catégorie du sexe. » Autrement dit, sa pensée se veut plus généraliste. Le genre, oui, mais il y a aussi les corps, les sexes, les discriminations, etc. Elle insiste sur les solidarités, les luttes communes, le refus de l'idée d'« infiltration » en référence à une « pureté » des corps, des pays, etc.

À l'écouter, sa question s'est déplacée du genre à la question du vivant : « Black Lives Matter – *I can't breathe* (Je ne peux pas respirer), c'est aussi le slogan des militants écologistes, qui s'opposent à la destruction du climat et vivent dans des régions où ils ne peuvent

littéralement pas respirer l'air. » Certes, je dis cela bien vite, sautant des articulations, mais il y a ce bougé chez Butler : du genre en particulier au corps en général.

NB. Le directeur de cette structure IEA est Saadi Lahlou. Ma surprise : statisticien de formation (il est diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique-Paris), il est aujourd'hui professeur de psychologie sociale à la London School of Economics (lieu particulièrement prestigieux). Son orientation ? Le cognitivisme, évidemment. Il étudie les « représentations sociales ». Or, la « représentation sociale » est au cœur de la réflexion de la philosophie analytique (ou celle de l'esprit), laquelle glisse allègrement vers le cerveau dès que la psychologie s'en détache. C'est l'idée de Bertrand Russell selon laquelle dès qu'une discipline de recherche s'autonomise et devient scientifique, elle sort de la philosophie. La philosophie analytique accouche de savoirs qui accèdent au statut de sciences. Russell rappelle ainsi que le grand ouvrage de Newton avait pour titre *Les Principes mathématiques de la philosophie naturelle*.

Bien cordialement.



---

## COMMISSION NATIONALE DE LA PSYCHIATRIE

---

### LES ASSISES DE LA SANTÉ MENTALE

#### ne seront pas tristes

Savez-vous qu'auront lieu au début de l'été les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie ? Pour les préparer, le ministère de la Santé lance une grande enquête, dont la circulaire ci-dessous informe les professionnels et le public. *LACAN QUOTIDIEN* se fait un devoir de diffuser cet appel, qui se place sous l'égide du Président de la République.

*La rédaction*

Mesdames, Messieurs, les membres de la Commission nationale de la psychiatrie,

Annoncées par le Président de la République en janvier dernier, les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie se tiendront au début de l'été. Elles seront un temps fort d'échange et de partage destiné à orienter les évolutions et améliorations à apporter à notre système de prévention et de soins de la souffrance et des troubles psychiques.

Afin de préparer au mieux ces Assises, nous avons lancé une enquête auprès des professionnels de santé et du grand public, usagers ou simples citoyens, pour recueillir leurs attentes et leurs préoccupations en termes de santé mentale et de psychiatrie. Une participation importante à cette enquête est la clé de sa réussite.

Nous vous sollicitons donc afin que vous puissiez la relayer auprès de vos membres ou adhérents. Votre contribution sera précieuse pour donner l'écho le plus large possible à cette consultation.

Cette enquête est en ligne sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé accessible par les liens suivants : - Professionnels de santé - Grand public.

Nous restons à votre entière disposition pour vous adresser, le cas échéant, tout complément d'information. Nous vous adressons par avance nos plus vifs remerciements.

**Katia JULIENNE**, Directrice générale de l'offre de soins et

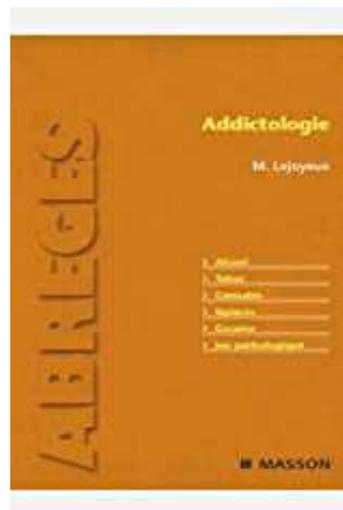
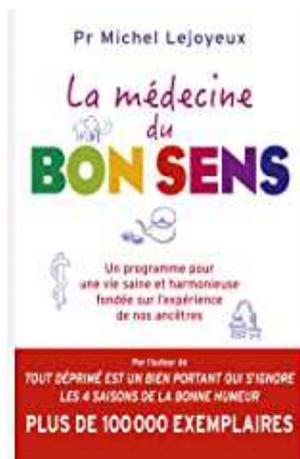
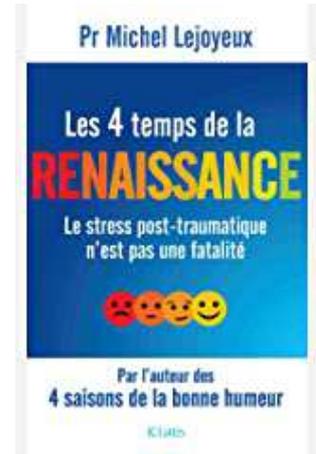
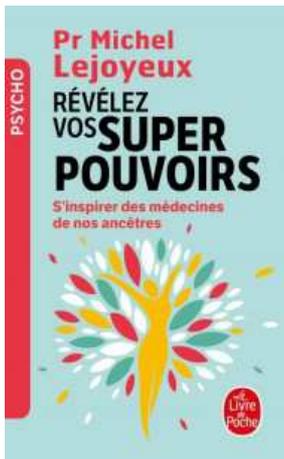
**Pr Michel LEJOYEUX**, Président de la Commission nationale de la psychiatrie

\*\*\*\*\*

Qui est donc le Pr LEJOYEUX, président de la Commission nationale de la psychiatrie et co-responsable des futures Assises ? Son nom n'était pas apparu jusqu'ici sur nos tablettes. Toutes affaires cessantes, nous prendrons contact avec l'intéressé, et nous lui demanderons de nous accorder une interview. Mais d'ores et déjà nous regrouperons les informations que tout un chacun peut trouver à son sujet sur internet.

Michel LEJOYEUX est Chef du Service de psychiatrie et d'addictologie à l'Hôpital Bichat à Paris, professeur à l'Université Denis Diderot. Il y enseigne également la psychologie.

M. LEJOYEUX est avant tout présent sur le web par ses nombreux ouvrages, dont nous reproduisons plusieurs couvertures. Leur inspiration semble être résolument optimiste et roborative.



# FORUM DES PSY



Voir la vidéo sur [Lacan Web Television](#)

EN DIRECT SUR LACAN WEB TÉLÉVISION  
VISIO-DIFFUSION & LIVESTREAM

# FORUM

JEUDI 27 MAI 2021 – 20H-MINUIT – ACCÈS LIBRE

# PSYCHOLOGUES : ARRÊTONS L'ARRÊTÉ

A vertical stack of three social media icons: Facebook (f), Twitter (bird), and Instagram (camera).

[CLIQUER ICI](#)



**L'École de la Cause freudienne  
lance sa chaîne YouTube**

*Lire et interpréter les discours qui traversent la société  
Échos du mouvement lacanien international dans sa diversité*



[Cliquez pour voir les vidéos](#)  
[Abonnez-vous !](#)

---

Chef des programmes : Laurent Dupont, [lwt.chef@gmail.com](mailto:lwt.chef@gmail.com)

**DIRECTRICE :** *Eve Miller-Rose*

**MAQUETTISTE :** *Luc Garcia*

**ÉLECTRONICIEN :** *Nicolas Rose*

**RELECTURES :** *Anne Weinstein*

**SECRÉTARIAT :** *Nathalie Marchaison*

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :** *Carole Dewambrechies-La Sagna*

### **ÉDITORIALISTES**

*Christiane Alberti, Philippe De Georges, Anaëlle Lebovits-Quenehen, François Regnault*

### **CHRONIQUES**

*Monique Amirault (la langue), Philippe Bénichou (le théâtre), Hélène Bonnaud (la famille), Hervé Castanet (l'envoyé spécial), Laurent Dupont (interviews), Nathalie Georges-Lambrichs (littérature et poésie), Deborah Gutermann-Jacquet (le féminisme), Philippe Hellebois (humeurs et humour), France Jaigu (les States), François Leguil (lectures), Daniel Roy (allons z'enfants), Laura Sokolowsky (le freudisme), Gérard Wajcman (l'art)*

### **COMMENTAIRE CONTINU DE L'ACTUALITÉ CLINIQUE**

*François Ansermet, Eric Laurent, Jean-Claude Maleval*

### **ASSISTANTES DE RÉDACTION**

*Adriana Campos, Sylvie Goumet*

### **ATTACHÉE DE RECHERCHES**

*Rose-Marie Bognar*

### **COMITÉ EXÉCUTIF**

*Eve Miller-Rose (éditrice responsable) [eve.navarin@gmail.com](mailto:eve.navarin@gmail.com)*

*Jacques-Alain Miller (conseiller) [ja.miller@orange.fr](mailto:ja.miller@orange.fr)*

Proposition de textes – cambria, taille 12 ; interligne 1,15 ; justifié  
objet du mail et nom du fichier : LQ + NOM (le vôtre) + titre (de votre texte)

**LACAN QUOTIDIEN** *est une production de* **NAVARIN ÉDITEUR**

RÉDACTION : 1, AVENUE DE L'OBSERVATOIRE, PARIS 6<sup>E</sup> – SIÈGE SOCIAL : 1, RUE HUYSMANS, PARIS 6<sup>E</sup>  
[navarinediteur@gmail.com](mailto:navarinediteur@gmail.com)

## LACAN QUOTIDIEN

### PUBLIERA NOTAMMENT DANS SES PROCHAINS NUMEROS :

Cristiane Grillo et Jesus Santiago (Belo Horizonte), *Défaire la différence sexuelle*

Dorothy Teplinsky (Londres), *Vouloir n'est pas pouvoir*

Dosia Avdelidi (Athènes), *Premier témoignage de passe*

Gabriela Medin (Madrid), *Le temps de l'enfance*

Gerardo Arenas (Buenos aires), *Deux leçons du trans*

Giuliana Kantzà (Milan), *Evaporation du père*

Réginald Blanchet (Athènes), *La question trans en Grèce*

Ruzanna Hakobyan (Montréal), *La question trans au Québec*

Romulo Ferreira da Silva (Sao Paulo), *Lettre à Jacques-Alain Miller*

Susana Huler (Londres), *To be. To exist*

et

Agnès Aflalo, *LA Père fondateur du transgénérisme*

Alexandre Stevens, *Le banquet des trans*

Alice Delarue, *De la guerre des sexes*

Andrea Castillo Denis, « Être là, sans être là »

Anne Colombel-Plouzennec, *Trajet de la mère d'un trans*

Aurélie Pfauwadel, *Le siphon de Lacan*

Caroline Doucet, *Le mal de la jeunesse*

Céline Guillaume, *L'insu du dit sexuel en service de psychiatrie*

Christelle Sandras, *Une fille mécontente de son corps*

Christiane Alberti, *A propos de l'inceste*

Dalila Arpin, *Sur la transidentité*

Deborah Gutermann-Jacquet, *La sororité et ses impasses*

Eric Zuliani, *Le train fou de la dysphorie de genre*

Fouzia Taouzari, *Le sexe et la couleur*

Gérard Wajcman, *Objets à méditer*

Hélène Bonnaud, *Sur le don de gamètes*

Jean-Claude Maleval, *Le transsexualisme objecte au transgénérisme*

Jean-Daniel Matet, *Ne pas reculer devant... ladite « transidentité »*

Luc Garcia, *Une élue transgenre en Indonésie*

Marcelo Paul Denis, *Comme elle*

Mari Paz Rodriguez, *La métaphore genrée*

Marie-Hélène Brousse, *Le racisme au temps du Multiple-sans-l'Un*

Mingrui Wang, *Un psychotique fasciné par la féminité*

Noa Farchi, *Until something feels right*

Nouria Gründler, *Fertilité trans*

Omaïra Meseguer, *Precipitatio*

Patricia B-Caroz, *Une robe et rien dessous*

Philippe La Sagna, *Genre, sexe, réel*

Rose-Marie Bognar, *Note sur Judith Butler*

Rose-Paule Vinciguerra, *L'erreur commune*

Solenne Albert, *De quel sexe suis-je ?*

Sylvie Goumet, *Genre flottant, une logique qui l'est tout autant*

Xavier Gommichon, *L'obsession pour nos corps*